

PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE GROS PLAN SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES 2023



Page laissée intentionnellement vide

Remerciements

Direction du rapport: Ginette Azcona (ONU Femmes) et Yongyi Min (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de statistique)

Rédaction du rapport: Ginette Azcona, Antra Bhatt, Guillem Fortuny Fillo, Yongyi Min, Heather Page et Sokunpanha You

Aide à la recherche: Jonathan Juarez, Asha Meagher, Yashwini Selvaraj, Anita Zaldivar

Production, communication et diffusion: Ines Esteban Gonzalez, Kiri Jo Ginnerup, Anu Hautalampi, Janine Kandel, Talita Mattos, Andere Nieva, Helen Rosengren et Judith Varona Zamora

Révision/contributions: Janette Amer (ONU Femmes), Saniya Ansar (BM), Heather Adair Rohani (OMS), Nour Barnat (CNUCED), Ionica Berevoescu (ONU Femmes), Kyle Bergquist (OMPI), Sophie Browne (ONU Femmes), Paloma Carrillo (OIT), Alina Cherkas (OMS), Chiao-Ling Chien (ONU Femmes), Jenny Cresswell (OMS), Mariana Duarte Mutzenberg (UIP), Ramya Emandi (ONU Femmes), Jessamyn Encarnacion (ONU Femmes), Dani Ghafari (PNUE), Katherine Gifford (ONU Femmes), Sophie Gumy (OMS), Taylor Hanna (Pardee), Sarah Hendriks (ONU Femmes), Monjurul Kabir (ONU Femmes), Ryan Kaminski (USAID), Petra Kynclova (CNUCED), Yumiko Kamiya (DESA), Zohra Khan (ONU Femmes), Bruno Le Feuvre (OMPI), Sasa Lazic (HCR), Stephen Leonelli (USAID), Olja Jankovic Lekovic (ONU Femmes), Avichal Mahajan (OIT), Michelle Mcisaac (OMS), Alasdair McWilliam (UNESCO), Nathan Menton (UIT), Helene Molinier (ONU Femmes), Allisyn Moran (OMS), Wided Ben Moussa (CNUCED), Jonathan Moyer (Pardee), Bojan Nastav (CNUCED), Robert Ndugwa (ONU-Habitat), Jemimah Njuki (ONU Femmes), Helen Nolan (HCR), Rohan Pathirage (UNESCO), Anu Peltola (CNUCED), Tanya Primiani (ONU Femmes), Juncal Plazaola Castaño (ONU Femmes), Ekaterina Poleshchuk (PNUE), Lucas Ramón Mendos (ILGA), Colleen Murray (UNICEF), Seemin Qayum (ONU Femmes), Guillermo Ricalde (ILGA), Benny Salo (CNUCED), Gurcharan Sandhu (ILGA), Karoline Schmid (DESA), Leonardo Souza (DESA), Papa Seck (ONU Femmes), Silke Staab (ONU Femmes), Yuka Sumi (OMS), Priyanka Teeluck (ONU Femmes), Georgina Veitch (HelpAge International), Jothees Amuthavalli Thiyagarajan (OMS), Sara Viviani (FAO) and Lisa Williams (OCDE)

Rédaction en chef: Gretchen Luchsinger

Conception graphique: Oksana Iashchuk

Traduction: Angeline Hadman

Lien vers le rapport en ligne et les références: <https://bit.ly/gender-snapshot-2023>

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues d'ONU Femmes, des Nations Unies ou de toute organisation qui leur est affiliée. Les désignations employées et la présentation du matériel dans cette publication n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part des Nations Unies concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. Pour une liste des erreurs ou omissions trouvées après la publication du rapport, veuillez visiter notre site Web.

e-ISBN: 9789210029063

eISSN: 3005-2734

© ONU Femmes et Département des affaires économiques et sociales, Division de la statistique 2023
Produit aux États-Unis
Tous droits réservés

Gros plan sur l'égalité des sexes à travers les objectifs de développement durable



Si les tendances actuelles se maintiennent, plus de

340 million DE FEMMES ET DE FILLES vivront encore dans l'extrême pauvreté en 2030.

Les progrès devront être

26 fois plus rapides pour atteindre l'objectif **PAS DE PAUVRETÉ** d'ici à 2030.



Près d'**1 femme et fille sur 4**

devrait souffrir d'insécurité alimentaire modérée ou grave en 2030.

La réduction des écarts entre les sexes au sein des systèmes agroalimentaires peut entraîner une baisse de l'insécurité alimentaire tout en augmentant le PIB mondial d'environ

1 billion de dollars.



Entre 2000 et 2020, la mortalité maternelle a baissé

d'**un tiers** à l'échelle mondiale, passant de 339 décès pour 100 000 naissances vivantes à 223, mais les

PROGRÈS SONT AU POINT MORT depuis 2015.



Parité ≠ universalité.

Dans l'ensemble, les filles ont dépassé les garçons en matière d'achèvement de la scolarité à tous les niveaux d'enseignement, mais les taux d'achèvement demeurent inférieurs à 100. Seules

60% DES FILLES ont complété le deuxième cycle du secondaire, contre 57 % de garçons.



Un plan de relance des ODD axé sur les objectifs en matière d'égalité entre les sexes est essentiel pour garantir une véritable transformation. Une somme supplémentaire de

360 milliards de dollars

par an est nécessaire pour garantir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre des objectifs mondiaux principaux, y compris ceux visant à éradiquer la faim et la pauvreté.

Des cadres juridiques solides peuvent favoriser un changement positif, mais, malgré les progrès,

54% DES PAYS manquent encore de lois dans les principaux domaines relatifs à l'égalité entre les sexes, y compris dans les domaines de l'égalité des droits en matière de mariage et de divorce.

Au rythme actuel, la nouvelle génération de femmes consacrera encore, en moyenne,

2,3 HEURES DE PLUS

par jour que les hommes aux tâches domestiques et soins non rémunérés.

L'écart entre les sexes en matière de pouvoir et de leadership demeure bien enraciné.

À l'échelle mondiale, les femmes n'occupent que

26,7% des sièges au parlement,

35,5% des postes au sein des autorités locales et

28,2% des postes de direction sur le lieu de travail.

À ce stade critique, à mi-parcours du Programme à l'horizon 2030,

AUCUN des indicateurs de l'objectif 5 n'a encore « atteint ou presque atteint » sa cible,

2 seulement sont « proches de la cible »,

8 sont « à une distance modérée de la cible »,

4 sont « loin ou très loin d'être atteints » et

4 ne peuvent être évalués à l'échelle mondiale faute de données. Il s'agit là d'une légère amélioration par rapport à l'an dernier, où 5 indicateurs pâtissaient d'un manque de données.



L'eau, c'est la vie. Au total, **380 millions DE FEMMES ET DE FILLES** vivent dans un contexte marqué par un stress hydrique élevé ou critique. Ce nombre devait passer à

674 millions à l'horizon 2050.



Un accès universel à l'électricité pourrait réduire de **185 millions** le nombre **DE FEMMES ET DE FILLES EN SITUATION DE PAUVRETÉ** d'ici à 2050.



En 2022, seules **17%** des personnes à l'origine de brevets internationaux étaient des **FEMMES**, contre **83% D'HOMMES**.



Si la priorité n'est pas donnée à l'aménagement urbain et à l'accès à des logements convenables, environ **1,05 milliard** de **FEMMES ET DE FILLES** vivront dans des environnements de type bidonville d'ici 2050.



Le nombre de femmes et de filles vivant dans des zones touchées par des conflits atteignait **614 millions** en 2022, soit **50% de plus** qu'en 2017.



Seuls **61,4%** des **FEMMES EN ÂGE D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE MAXIMALE** font partie de la population active, contre **90,6%** des **HOMMES EN ÂGE D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE MAXIMALE**.

En 2019, à l'échelle mondiale, pour chaque dollar gagné par les hommes en revenus du travail, les femmes ne gagnaient que **51 centimes**.



Les femmes sont **DEUX FOIS** plus susceptibles que les hommes de signaler des cas de discrimination basée sur le sexe, et **presque deux fois** plus susceptibles que les hommes de subir des discriminations fondées sur leur situation matrimoniale.



Dans le scénario climatique le plus pessimiste, **158 millions** de **FEMMES ET DE FILLES** pourraient basculer dans la pauvreté à l'horizon 2050 en raison des changements climatiques.

L'insécurité alimentaire causée par les changements climatiques devrait également toucher jusqu'à **236 millions** de **FEMMES ET DE FILLES** supplémentaires.



À mi-parcours du Programme de développement à l'horizon 2030, l'aide fournie en soutien aux programmes d'égalité entre les sexes

DEMEURE INSUFFISANTE.

Seule **4%** de l'aide bilatérale totale est consacrée à des programmes ayant l'égalité entre les sexes comme objectif principal.

Le financement de l'égalité entre les sexes est particulièrement faible dans le secteur de l'aide humanitaire.

NE LAISSER AUCUNE FEMME OU FILLE POUR COMPTE: ZOOM SUR LES FEMMES ÂGÉES

Alors que les sociétés du monde entier vieillissent, les femmes âgées ont beaucoup à apporter, mais leurs droits doivent être reconnus et respectés

En 1950, près de 128,2 millions de personnes étaient âgées de 65 ans et plus, soit 5,1 pour cent de la population mondiale. Aujourd’hui, ce nombre s’est multiplié par six pour atteindre 807,8 millions, soit 10 pour cent de la population mondiale. Puisque les femmes vivent en moyenne 5,2 années de plus que les hommes, elles représentent une part plus importante de la population âgée. En 2023, la part de femmes au sein de la population âgée de 65 ans et plus s’élevait à 55,7 pour cent, voire plus en Amérique latine et dans les Caraïbes (56,5 pour cent), en Afrique subsaharienne (56,6 pour cent) et en Europe et en Amérique du Nord (57,4 pour cent). À l’horizon 2050, 1,6 milliard de personnes seront âgées de 65 ans et plus, dont 78,1 pour cent qui vivront dans des régions moins développées.

Les femmes vivent généralement plus longtemps en mauvaise santé ou en situation de handicap, particulièrement à un âge plus avancé. Les pathologies chroniques, comme

l’arthrite, l’ostéoporose et la dépression, par exemple, ont des répercussions sur la qualité de vie et sont plus fréquentes chez les femmes âgées que chez les hommes âgés. En 2019, selon les estimations, une femme de 60 ans allait vivre en moyenne 22,7 années supplémentaires, dont 16,6 en bonne santé (73,1 pour cent). Toujours selon les estimations, un homme du même âge allait vivre en moyenne 19,5 années supplémentaires, dont 14,8 en bonne santé (75,9 pour cent).

Si les femmes âgées sont au cœur du développement durable, les difficultés qu’elles rencontrent, les opportunités qui s’offrent à elles et leur diversité ne sont pas exprimées dans les objectifs de développement durable et sont souvent ignorées dans les discussions relatives aux femmes, aux questions de genre et, dans une certaine mesure, aux personnes âgées. À mi-parcours du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et trois ans après le lancement de la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne

GROS PLAN

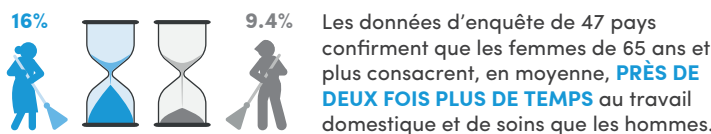
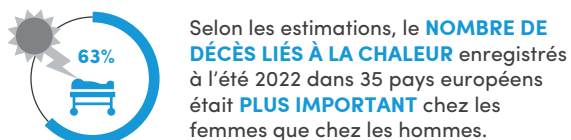
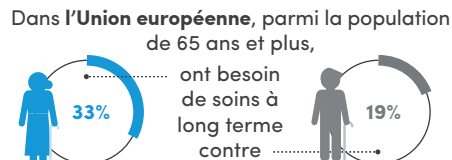
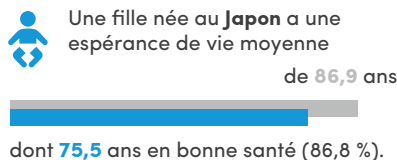
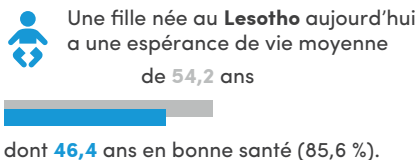
AUJOURD’HUI:



D’ICI 2050:



Malgré les progrès, les chances de vivre longtemps et en bonne santé ne sont pas égales selon le sexe ou les pays.



Source: Ballester, Quijal-Zamorano, Mendez Turrubiates, Pegenaute, Herrmann, Robine et al., 2023; ONU Femmes et PNUD. 2023; Nations Unies. 2023. World Social Report 2023; Nations Unies. 2022; Calculs d’ONU Femmes effectués à partir de Nations Unies. 2023.

santé (2021-2030), le monde doit élaborer et renforcer des politiques multisectorielles et synergiques qui soutiennent les femmes âgées dans leur rôle de soutiens de famille et prestataires de soins, et garantir leur accès à l'apprentissage, à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, à la protection sociale, à la santé et aux soins sociaux, y compris

à long terme, au logement et au transport. Ces politiques devraient accélérer la conciliation vie professionnelle et travail de soins tout au long de la vie. Le rôle central que jouent les femmes âgées dans la prestation de soins aux jeunes générations, aux conjoints, aux proches âgés ou en situation de handicap mérite une reconnaissance et un appui accru.

En danger mais négligées: les femmes âgées font face à des taux de pauvreté et de violence plus élevés que les hommes âgés

La discrimination et les inégalités auxquelles les femmes âgées sont confrontées sont le fruit de désavantages cumulés au cours de leur vie. L'âge et le handicap exacerbent cette situation. Les femmes âgées sont plus susceptibles d'être veuves que leurs pairs masculins, ont moins de chances de se remarier et sont plus prédisposées à vivre seules, trois caractéristiques qui peuvent aggraver l'insécurité économique à un âge plus avancé. À l'échelle mondiale, en 2023, les femmes âgées de 55 à 59 ans sont plus susceptibles de vivre en situation d'extrême pauvreté que les hommes (8 pour cent contre 6,9 pour cent). Un grand nombre de femmes atteignent un âge avancé avec peu de biens et d'épargne et dépourvues de retraite ou de prestations de protection sociale adaptées. Cela s'explique par une probabilité plus élevée d'interruptions de carrière, d'emplois partiels, de revenus faibles et de temps consacré au travail de soins non rémunéré. Les femmes bénéficient d'un accès universel à la retraite dans seulement 56 des 116 pays disposant de données. Dans 47 pays, le régime des retraites des femmes n'est pas universel et est en retard par rapport à celui des hommes. Même lorsqu'il existe un régime de retraite, les femmes n'exercent qu'un contrôle limité sur la façon dont cet argent est dépensé au sein du ménage.

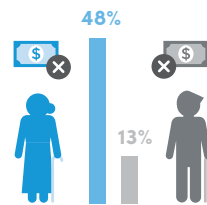
Les violences émotionnelles, économiques et physiques perpétrées par un proche, ainsi que l'isolement social, sont des sujets de préoccupation pour de nombreuses femmes âgées, mais il n'existe que peu de données probantes détaillées à ce sujet. Selon une enquête menée en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo (Rés. 1244 du CSNU), au Monténégro, en Macédoine du Nord, en République de Moldova, en Serbie et en Ukraine, 25 pour cent des femmes âgées de 60 à 74 ans interrogées avaient subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime, 17 pour cent avaient subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'une autre personne, et 56 pour cent avaient subi des violences psychologiques de la part de leur partenaire. Si les données sont limitées, à l'échelle mondiale, la part de violences de la part d'un partenaire intime sur une femme âgée varie entre 16,5 et 54,5 pour cent. Les services visant à prévenir les violences et à y répondre ciblent souvent les adolescentes ou femmes en âge de procréer, laissant les femmes âgées hors de portée et de vue des prestataires de services de santé et d'autres services. Les préjugés et stéréotypes très ancrés sur les personnes âgées alimentent l'âgeisme et perpétuent les normes sociales dominantes qui tolèrent la violence contre le troisième âge.

GROS PLAN

La pauvreté et la précarité des revenus touchent les femmes âgées de manière disproportionnée, et ce en raison d'inégalités subies tout au long de la vie:

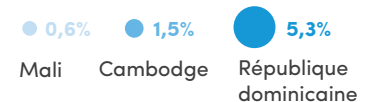


Les données probantes tirées de 29 pays développés et de 20 pays en développement confirment que les femmes âgées de 60 ans et plus sont plus susceptibles de connaître une **PAUVRETÉ RELATIVE** que leurs pairs masculins.



En Amérique latine et dans les Caraïbes, la part des personnes âgées de 70 ans et plus **N'AYANT PAS TRAVAILLÉ OU BÉNÉFICIÉ D'UNE RETRAITE** était beaucoup plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

Dans 28 des 116 pays disposant de données, moins de la moitié des femmes âgées bénéficient d'**UNE RETRAITE**, dont 12 pays ayant une couverture inférieure à 10%, tels que



La violence à l'égard des femmes âgées est un problème important de santé publique:

À l'échelle mondiale, la part des violences de la part d'un partenaire intime chez les femmes âgées varie entre



Les violences physiques ont tendance à décroître avec l'âge, contrairement aux violences psychologiques et aux comportements dominateurs. Les violences financières et économiques sont d'autres formes de violence répandues.



13 INDICATEURS TOTAUX

5 INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE*

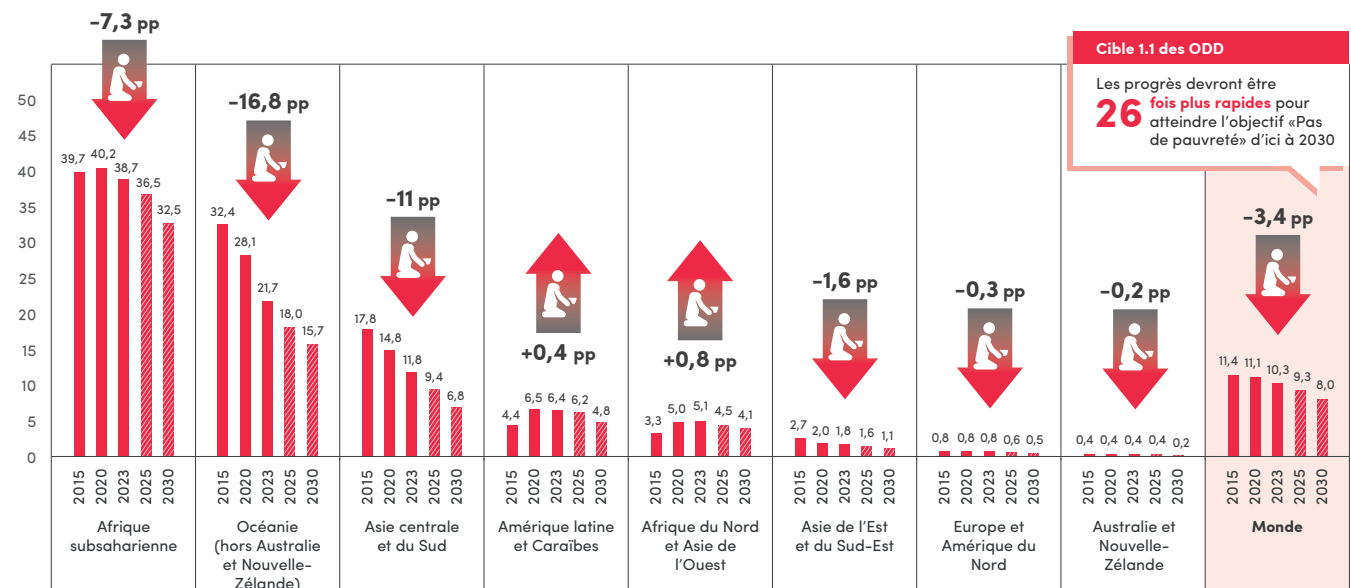
Les progrès relatifs à l'éradication de la pauvreté devront être 26 fois plus rapides pour atteindre l'objectif d'ici à 2030

Aujourd'hui, 1 femme sur 10 vit en situation de pauvreté extrême (10,3 pour cent). Si les tendances actuelles se poursuivent, environ 8 pour cent de la population féminine mondiale, soit 342,4 millions de femmes et de filles, dont une majorité vivant en Afrique subsaharienne (220,9 millions), vivront encore avec moins de 2,15 dollars par jour. Dans 30 pour cent des pays, le taux de pauvreté extrême chez les femmes et les filles devrait dépasser les 11 pour cent à l'horizon 2030, soit l'équivalent du taux de pauvreté mondiale en 2015, année d'adoption des objectifs mondiaux. En ce qui concerne la pauvreté, les écarts entre les sexes sont particulièrement importants chez les 25-34 ans. Les femmes de ce groupe d'âge sont 1,2 fois plus susceptibles de vivre dans l'extrême pauvreté que leurs pairs masculins. Parvenir à la pauvreté zéro pour toutes les femmes et toutes les filles à l'horizon 2030 nécessitera d'agir simultanément sur toutes les disparités de longue date entre les sexes, y compris en matière d'accès aux terres, aux soins de santé et à la planification familiale, à l'éducation et au marché du travail. Il est fondamental d'instaurer une protection sociale sensible au genre, mais aussi de lutter contre la discrimination sexiste, qui fait obstacle au leadership féminin.

Le manque de données ventilées par sexe constitue un obstacle majeur pour les responsables politiques et défenseurs et défenseuses de l'égalité entre les sexes. Seuls 42 pour cent des pays disposant de statistiques officielles sur la pauvreté monétaire possèdent des données ventilées par sexe. Les données ventilées mettent en évidence d'importants écarts entre les sexes. En République tchèque, en 2022, le taux de pauvreté féminine national s'élevait à 21,5 pour cent, contre 14,7 pour cent pour les hommes. Seuls 20 pour cent des pays produisant des indicateurs sur la pauvreté multidimensionnelle ventilent ces indicateurs par sexe ou sexe du chef de ménage. Au Ghana, les données ventilées par sexe ont mis en lumière la portée des disparités entre les sexes, indiquant que 47,7 pour cent des ménages dirigés par une femme vivaient en situation de pauvreté multidimensionnelle, contre 40,6 pour cent des ménages dirigés par un homme.

GRAPHIQUE 1

Taux de pauvreté extrême des femmes sur la base du seuil de pauvreté international fixé à 2,15 dollars, projections 2015-2030 (pourcentage)



Source: ONU Femmes et Pardee Center for International Futures, à partir de la plateforme de modélisation International Futures 2023. Remarque: «pp» signifie «points de pourcentage». * Le terme «indicateurs spécifiques au genre» fait référence aux indicateurs qui appellent explicitement à la ventilation par sexe et/ou renvoient à l'égalité entre les sexes comme objectif sous-jacent. Pour une liste complète des indicateurs spécifiques au genre par objectif de développement durable, voir les pages 32-25.

2 FAIM
«ZÉRO»14 INDICATEURS
TOTAUX2 INDICATEURS
SPÉCIFIQUES AU GENRE

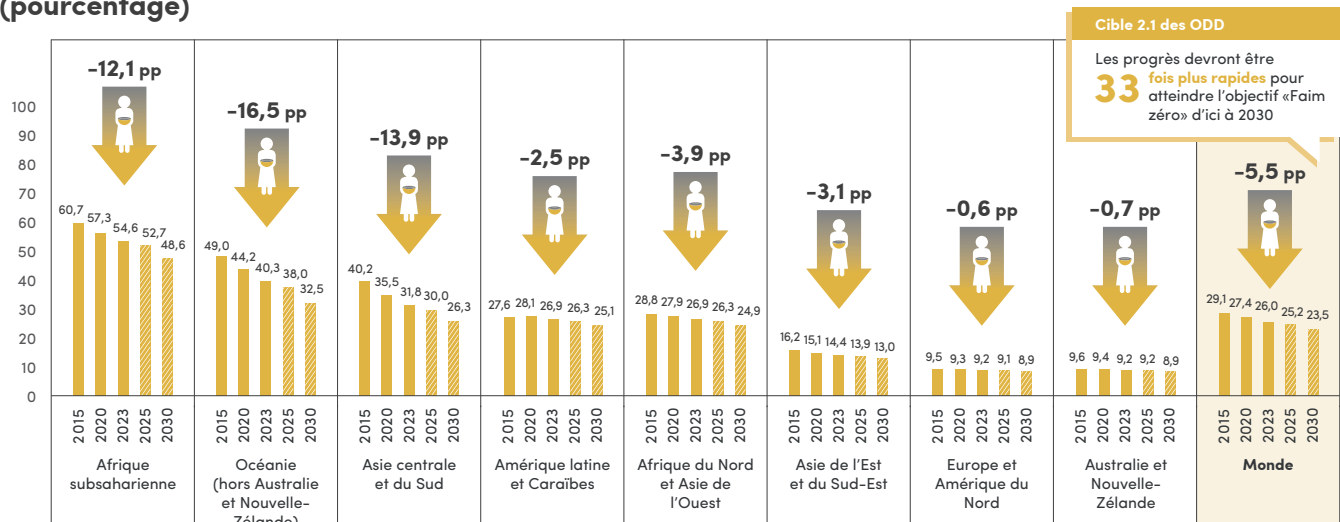
Avec un accès restreint à l'alimentation et des rôles limités dans la production alimentaire, les femmes sont davantage exposées à l'insécurité alimentaire

En 2022, à l'échelle mondiale, plus d'une femme et d'un homme sur quatre souffrait d'une insécurité alimentaire modérée ou grave (respectivement 27,8 et 25,4 pour cent). L'écart mondial entre les sexes s'est resserré, passant de 3,8 points de pourcentage en 2021 (28,6 et 24,8 pour cent respectivement pour les femmes et pour les hommes) à 2,4 points de pourcentage en 2022. Ce répit pourrait toutefois être de courte durée si les chaînes d'approvisionnement alimentaire, la productivité agricole et les prix alimentaires locaux et mondiaux continuent d'être perturbés par les crises actuelles. En l'absence de progrès considérables, près d'une femme ou fille sur quatre (23,5 pour cent) souffrira d'insécurité alimentaire modérée ou grave en 2030, éloignant ainsi le monde de l'objectif qu'il s'était fixé en matière d'éradication de la faim. Les femmes et les filles d'Afrique subsaharienne et d'Océanie (à l'exclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) demeurent particulièrement vulnérables; dans ces régions, en 2030, les taux d'insécurité alimentaire pourraient s'élever respectivement à 48,6 pour cent et 32,5 pour cent. L'interdiction des exportations de riz mise en œuvre en Inde et l'instabilité de l'Initiative céréalière de la mer Noire pourraient aggraver l'insécurité alimentaire. Plus de la moitié des importations de riz d'environ 42 pays, qui représentent près de 20 pour cent de la population mondiale, proviennent en effet de l'Inde.

L'inégalité de statut dont souffrent les femmes dans la société et les systèmes agroalimentaires favorise la vulnérabilité à la faim. Près de la moitié des femmes dans le secteur agricole (49 pour cent) interviennent comme travailleuses peu ou pas rémunérées collaborant à l'entreprise familiale, contre 17 pour cent des hommes. Les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'être propriétaires ou de détenir des droits fonciers sûrs sur des terres agricoles dans 40 des 46 pays disposant de données. Les écarts entre les sexes varient entre moins d'un point de pourcentage en Éthiopie et au Kenya et plus de 50 points de pourcentage en Côte d'Ivoire et au Niger. L'accès limité aux actifs et aux intrants agricoles génère un écart en matière de productivité des terres qui atteint les 24 pour cent entre exploitations de même taille dirigées par une femme ou par un homme. Lutter contre ces disparités permettrait de réduire l'insécurité alimentaire, mais aussi de stimuler le PIB mondial de 1 pour cent (près de 1 billion de dollars). L'adoption de politiques solides en matière de gestion de l'environnement et de régimes fonciers, destinées à assurer une production durable et équitable, permettrait de réduire la faim et d'assurer la réalisation des objectifs liés aux systèmes alimentaires.

GRAPHIQUE 2

Part des femmes souffrant d'insécurité alimentaire modérée ou grave, projections 2015-2030 (pourcentage)



Source: ONU Femmes et Pardee Center for International Futures, à partir de la plateforme de modélisation International Futures 2023.

Remarque: «pp» signifie «points de pourcentage».



28 INDICATEURS TOTAUX

6 INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

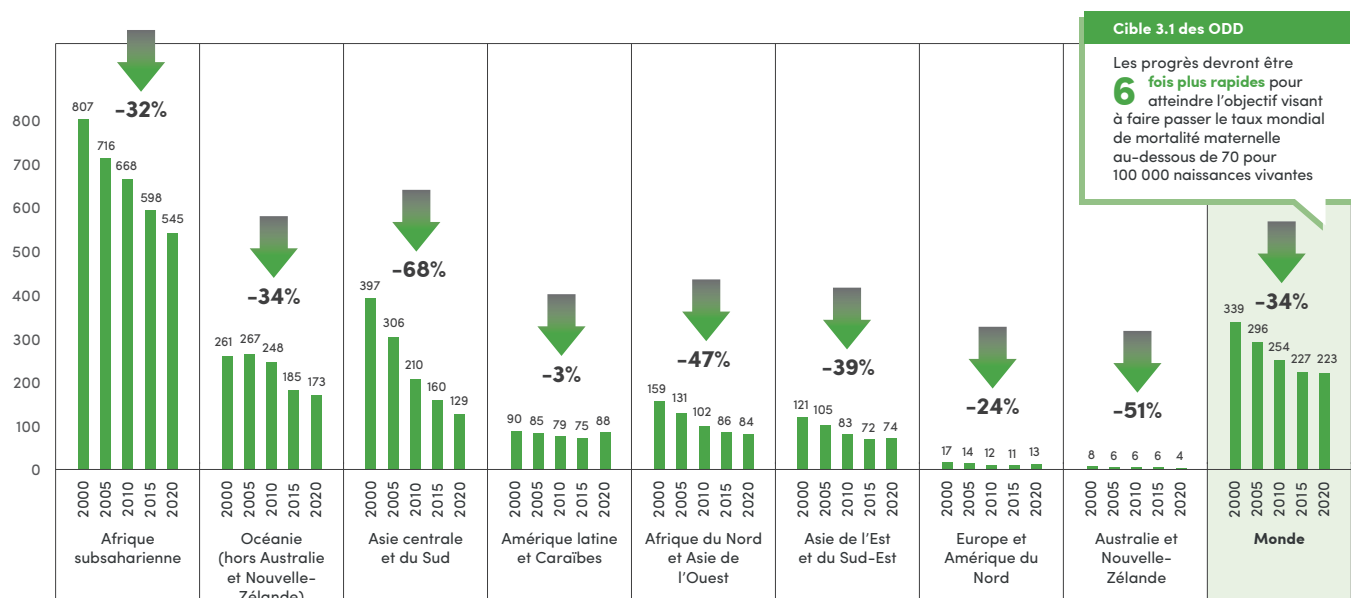
Les progrès en matière de réduction de la mortalité maternelle sont au point mort, et les inégalités criantes entre régions y sont pour beaucoup

Entre 2000 et 2020, la mortalité maternelle a baissé d'un tiers à l'échelle mondiale, passant de 339 à 223 décès pour 100 000 naissances vivantes. Mais les progrès sont au point mort depuis 2015, en raison de forts taux de complications obstétricales et de maladies infectieuses et non transmissibles. La fragilité des systèmes de santé, les inégalités sociales généralisées et les normes sexospécifiques néfastes limitent aussi les avancées. En 2020, près de 9 décès maternels sur 10 ont eu lieu en Afrique subsaharienne et en Asie centrale et du Sud (respectivement 70,4 pour cent et 16,7 pour cent). En Afrique subsaharienne, les femmes étaient près de 130 fois plus susceptibles de mourir de complications pendant la grossesse et lors de l'accouchement que les femmes en Europe et en Amérique du Nord. Les inégalités socioéconomiques demeurent par ailleurs omniprésentes au sein même des pays. À Madagascar, les femmes du quintile le plus pauvre sont près de cinq fois moins susceptibles de bénéficier de l'aide de prestataires ayant les compétences adéquates pendant l'accouchement que celles du quintile le plus riche (19,4 pour cent contre 91,2 pour cent).

Les complications lors de l'accouchement et les décès maternels se réduisent drastiquement lorsqu'un prestataire de santé compétent fournit des soins de qualité. En 2022, à l'échelle mondiale, 86 % des naissances étaient assistées par un personnel de santé compétent. Pourtant, dans les pays présentant les taux de mortalité maternelle les plus élevés, cette part ne s'élevait qu'à 40 pour cent. Pour mettre fin à tous les décès maternels évitables, il conviendra de renforcer les systèmes de santé, de réduire les écarts sur les plans de la qualité des soins et de l'accès aux soins, et de garantir une couverture universelle. Entre 2000 et 2020, le Népal a réduit la mortalité maternelle de 65,5 pour cent, un taux deux fois plus élevé que la moyenne mondiale. En multipliant par deux les dépenses de santé, le Népal a mis en œuvre différentes stratégies, en assurant la gratuité des soins de maternité, la remise d'incitatifs financiers pour les femmes réalisant des visites de soins prénatals et accouchant dans des établissements de santé, la légalisation de l'avortement et l'accès élargi aux sages-femmes dans les régions isolées du pays.

GRAPHIQUE 3

Taux de mortalité maternelle, 2000-2020 (décès pour 100 000 naissances vivantes)



Source: Calculs d'ONU Femmes effectués à partir de Nations Unies, 2023. Base de données sur les indicateurs mondiaux des ODD.



12 INDICATEURS TOTAUX

8 INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

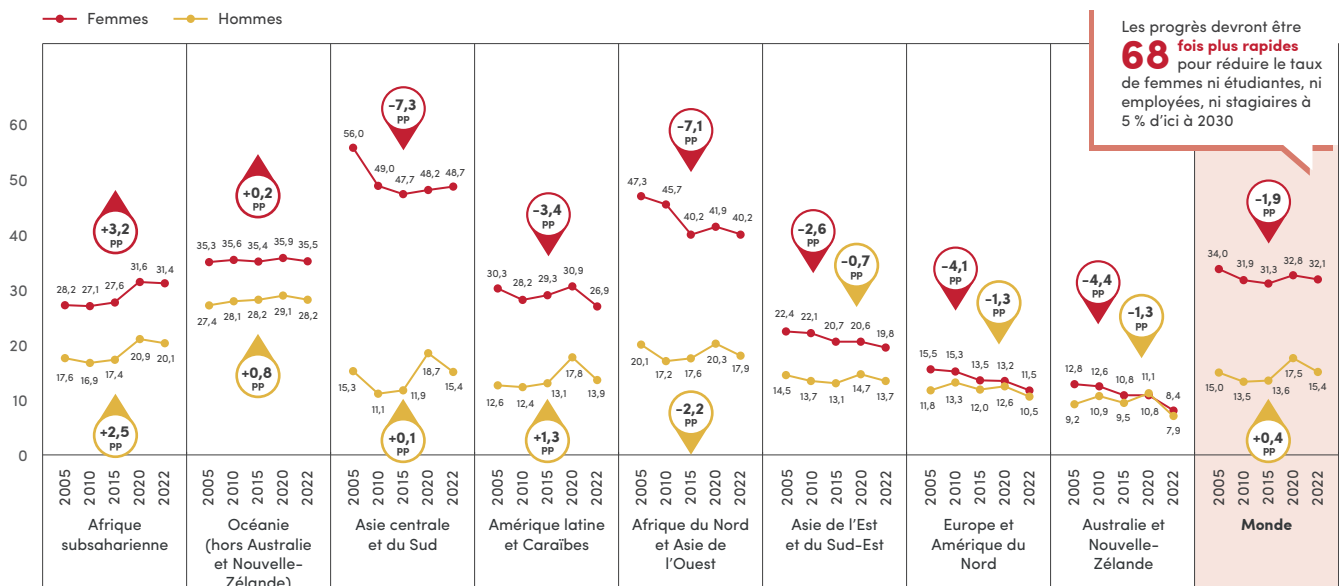
Les progrès en matière d'éducation des filles s'essoufflent aux niveaux supérieurs; les femmes passent à côté d'occasions d'acquérir des compétences

Globalement, l'accès à l'éducation s'améliore chez les filles comme chez les garçons. Lorsque les filles s'inscrivent à l'école, leur taux d'achèvement dépasse constamment celui des garçons en primaire (88 pour cent contre 86 pour cent), premier cycle du secondaire (78 pour cent contre 76 pour cent) et deuxième cycle du secondaire (60 pour cent contre 57 pour cent). Pourtant, des millions de filles ne mettent jamais les pieds dans une salle de classe ou ne terminent jamais leurs études, en particulier dans les zones touchées par un conflit. À partir de septembre 2021, par exemple, 1,1 million de filles de plus de 12 ans ont dû cesser de fréquenter l'école en Afghanistan. La suspension ultérieure de l'enseignement universitaire pour les femmes a par ailleurs touché 100000 étudiantes. En 2023, on estime que le nombre de filles et de jeunes femmes non scolarisées à l'échelle mondiale s'élève à 129 millions. Aux taux de progression actuels, le nombre de filles non scolarisées sera de 110 millions en 2030. Pour atteindre l'ODD 4, il convient de lever les obstacles juridiques, sociaux et financiers à l'éducation des filles et à la formation tout au long de la vie pour les femmes plus généralement. Au Bangladesh, par exemple, le programme de bourses d'études secondaires pour les femmes a eu un effet considérable, qui a abouti sur 2,5 années de scolarisation supplémentaires.

Outre leur exclusion de l'enseignement formel, les femmes et les filles sont exclues de manière disproportionnée des autres possibilités d'acquisition de compétences. À l'échelle mondiale en 2022, 32,1 pour cent des femmes âgées de 15 à 24 ans n'étaient ni étudiantes, ni employées, ni stagiaires, contre 15,4 pour cent des jeunes hommes. Cet écart était particulièrement élevé en Asie centrale et du Sud (48,7 pour cent contre 15,4 pour cent). Les obstacles institutionnels, y compris la discrimination sur le lieu de travail, une répartition inéquitable des tâches domestiques et de soin non rémunérées et une offre insuffisante d'emplois décents, figurent parmi les variables perturbant la transition entre enseignement et emploi pour les jeunes femmes. De plus, les bourses et autres soutiens pour les personnes entrant dans l'enseignement supérieur et recherchant d'autres opportunités pour développer leurs compétences sont essentiels pour réduire les écarts entre les sexes.

GRAPHIQUE 4

Part de femmes et d'hommes de 15 à 24 ans qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires, 2005-2022 (pourcentage)



Les progrès devront être **68 fois plus rapides** pour réduire le taux de femmes ni étudiantes, ni employées, ni stagiaires à 5 % d'ici à 2030

Source: Calculs d'ONU Femmes effectués à partir de Nations Unies, 2023. [Base de données sur les indicateurs mondiaux des ODD](#). Remarque: L'indicateur est fondé sur la 13^e Conférence internationale des statisticiens du travail. «pp» signifie «points de pourcentage».



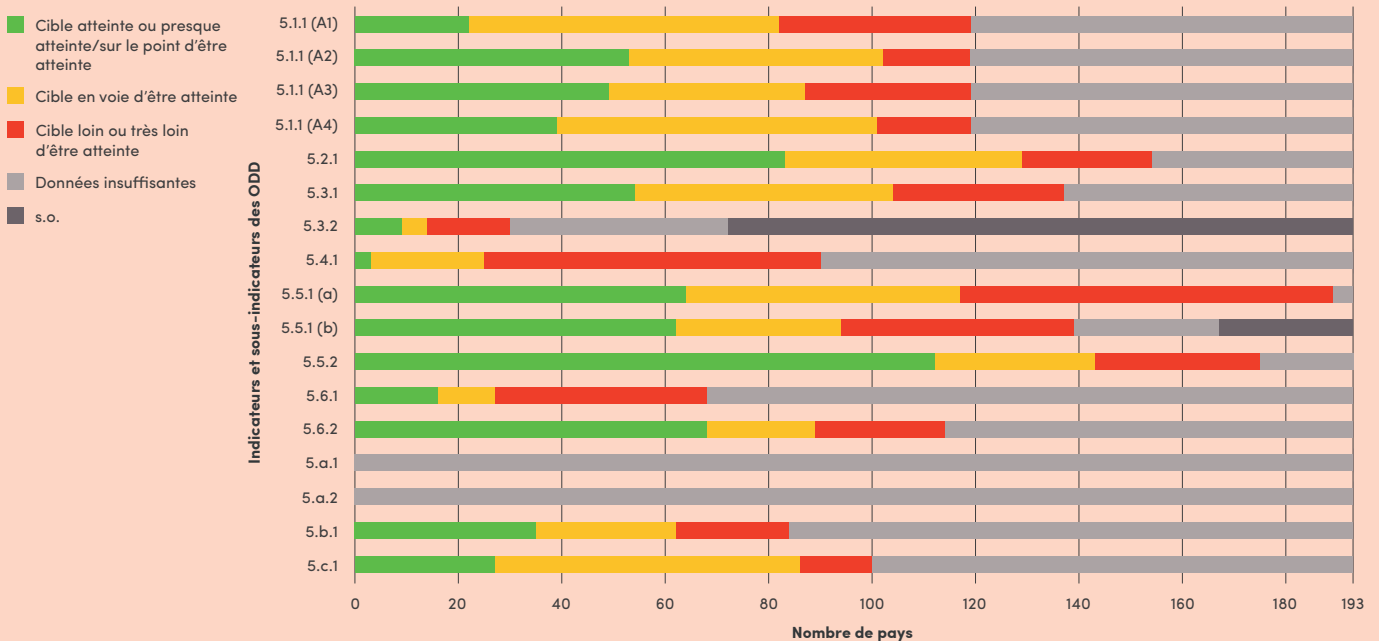
Les progrès limités relatifs à l'objectif 5 sont dus à un engagement médiocre en faveur de l'égalité entre les sexes

À mi-parcours, le monde continue d'ignorer les besoins des femmes et des filles. Selon les dernières données disponibles, seuls deux indicateurs et sous-indicateurs de l'objectif 5 sont «proches de la cible», 8 sont «à une distance modérée de la cible» et 4 sont «loin ou très loin d'être atteints». À l'échelle mondiale, aucun indicateur de l'ODD 5 n'a encore été «atteint ou presque atteint». Les préjugés profondément ancrés contre les femmes, qui se manifestent par un accès inéquitable aux soins de santé sexuelle et génésique, une représentation politique inéquitable, des disparités économiques et une absence de protection juridique, entre autres difficultés, empêchent toute avancée tangible. L'absence de données et preuves suffisantes pour suivre les progrès et stimuler la prise de mesures politiques constitue un autre obstacle majeur; 44 pour cent des données nécessaires pour suivre l'ODD 5 manquent à l'échelle nationale. La levée des obstacles institutionnels, notamment par la suppression des lois discriminatoires, l'extension de la participation des femmes au leadership et à la prise de décisions, et le redimensionnement des investissements en faveur de l'égalité entre les sexes à l'échelle nationale, régionale et mondiale, figure parmi les mesures concrètes nécessaires pour accélérer considérablement les progrès d'ici à 2030. Il est essentiel de mobiliser différentes parties prenantes, y compris les hommes et les garçons. Si l'on continue à ne pas donner la priorité à l'ODD 5, c'est le Programme de développement durable à l'horizon 2030 tout entier que l'on met en péril.

Évaluation des progrès en matière de réalisation de l'ODD 5 à l'échelle mondiale fondée sur les dernières données disponibles, 2023

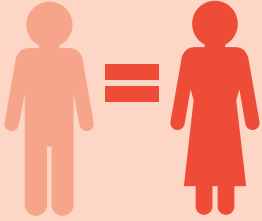
41 PAYS, EN MOYENNE, ONT «ATTEINT OU PRESQUE ATTEINT» OU SONT «PROCHES DE LA CIBLE» POUR AU MOINS UN INDICATEUR DE L'ODD 5

80 PAYS OU +, EN MOYENNE, MANQUENT DE DONNÉES RELATIVES À AU MOINS UN INDICATEUR DE L'ODD 5



Source: Pour plus de détails sur les progrès de l'ODD 5, à l'échelle mondiale et dans les régions, voir le Tracker de l'ODD 5, pages 25-31. Remarque: L'indicateur 5.2.2 des ODD est exclu de ce graphique, en raison de l'indisponibilité des données dans la Base de données des Nations Unies sur les indicateurs mondiaux des ODD. Les données limitées disponibles à l'échelle mondiale pour les indicateurs 5.a.1 et 5.a.2 des ODD ne suffisent pas à produire une méthode d'évaluation solide. s.o. = sans objet, voir les remarques du Tracker de l'ODD 5 pour plus de détails.

Plaider la cause des interventions ciblées



La résistance active à l'égalité entre les sexes et les sous-investissements chroniques sont des facteurs centraux expliquant la lenteur des progrès, voire, dans certains cas, l'annulation des gains déjà obtenus. Une intervention ciblée peut, par exemple, favoriser la création d'emplois pour tous et toutes. Mais sans perspective de genre, elle ignorera probablement les normes sociales biaisées et les besoins en matière de garde d'enfants qui empêchent les femmes de participer à la population active. Les avantages qui pourraient découler de cette intervention seront alors nécessairement inéquitables. En l'absence d'objectifs explicites en matière d'égalité entre les sexes et de budget dédié, le programme pourra même exacerber les inégalités existantes au lieu de les atténuer. À ce moment critique, à mi-parcours, le financement du développement doit donner la priorité aux politiques et programmes œuvrant pour réduire les écarts entre les sexes et autonomiser les femmes et les filles. L'égalité entre les sexes doit être chiffrée en tant qu'objectif distinct mais synergique pour atteindre tous les objectifs mondiaux.

Un plan de relance des ODD axé sur l'égalité entre hommes et femmes pour des résultats transformateurs pour les femmes, les filles et les sociétés

L'égalité entre les sexes multiplie et accélère les moteurs du progrès humain, de la croissance économique et du développement durable.



Mais elle ne pourra être atteinte sans

une attention particulière et des ressources dédiées.

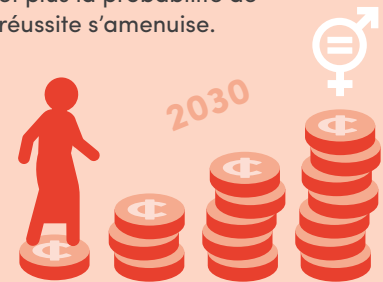
Environ 6,4 billions de dollars par an sont nécessaires dans 48 pays en développement, soit près de 70 pour cent de la population des pays en développement, pour atteindre l'égalité entre les sexes dans des domaines clés, y compris les objectifs visant à éradiquer la pauvreté et la faim, et pour garantir une participation plus équitable des femmes à la société à l'horizon 2030.

Si leur trajectoire actuelle se maintient, les dépenses publiques

laissent un déficit de



Plus nous nous approchons de 2030, toutefois, plus les coûts et investissements requis sont élevés, et plus la probabilité de réussite s'amenuise.



Par comparaison, les dépenses militaires mondiales dépassaient les

2,2 billions de dollars en 2022, soit une hausse de

3,7% par rapport à l'année précédente.

Des dépenses militaires plus importantes signifient inévitablement un nombre moins important de ressources affectées aux priorités du secteur social, y compris l'égalité entre les sexes.

Mesures prioritaires pour accélérer les progrès en matière de réalisation de l'ODD 5



DÉMANTÉLER LES LÉGISLATIONS DISCRIMINATOIRES ET ADOPTER DES LOIS ET POLITIQUES SOLIDES QUI FAVORISENT L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Les lois et politiques favorisant l'égalité entre les sexes et luttant contre les discriminations sexistes sont essentielles pour assurer le changement (cible 5.1). Les pays disposant d'une législation relative aux violences domestiques, par exemple, enregistrent des taux moins élevés de violence de la part d'un partenaire intime. De même, l'introduction de quotas de genre produit des retombées positives sur le nombre de parlementaires de sexe féminin. Les cadres juridiques solides jouent un rôle fondamental, pourtant peu de régions du monde s'en sont dotées. Selon les données disponibles relatives à **120 pays et régions**,

28 n'ont toujours de lois octroyant aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes en matière de mariage et de divorce.

67 pays ne se sont pas dotés de lois interdisant la discrimination directe et indirecte à l'égard des femmes, et dans

53 pays, la loi ne contient aucune obligation d'égalité de rémunération pour un travail de même valeur.



Selon les dernières données disponibles,

54% des pays et régions n'ont pas toutes les lois pertinentes en place relatives aux quatre domaines relevant

de l'indicateur 5.1.1 des ODD relatif aux cadres juridiques. Même lorsqu'il existe des lois, leur exécution peut s'avérer difficile.



S'ATTAQUER AUX CAUSES PROFONDES DE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE ET APPUYER L'ACCÈS DES FEMMES ET DES FILLES À DES PROGRAMMES MULTISECTORIELS DE QUALITÉ

Lutter contre toutes les formes de violence, de harcèlement et d'abus envers les femmes et les filles, y compris en ligne, est indispensable à l'égalité entre les sexes (cible 5.2).

Chaque année dans le monde,

245 millions de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus ayant été mariées ou en couple sont **victimes de violences physiques ou sexuelles** infligées par un partenaire intime.

De plus, malgré les progrès, les pratiques néfastes, comme les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines, demeurent répandues (cible 5.3).

À l'échelle mondiale,



une jeune femme sur cinq (19 pour cent) est **mariée avant l'âge de 18 ans**.

Plusieurs interventions font véritablement la différence. Elles ciblent différentes formes de violence à l'égard des femmes et des filles, impliquent les femmes, les hommes, les filles et les garçons, remettent en cause les normes néfastes profondément ancrées, sont modulables en termes de ressources humaines et financières, et relient les différents éléments et secteurs qui doivent répondre aux besoins immédiats et à long terme des victimes, que ce soit sur le plan des soins de santé, de l'éducation, de l'acquisition de compétences, d'accès au système judiciaire et d'aide au revenu.



FAVORISER UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE ENTRE LES SEXES DES SOINS ET TRAVAUX DOMESTIQUES NON RÉMUNÉRÉS

L'absence d'investissements publics et l'existence de normes sociales biaisées reléguant les soins non rémunérés aux femmes et aux filles et le travail rémunéré aux hommes (cible 5.4) sont monnaie courante; les avancées vers un meilleur équilibre ont été lentes. À l'échelle mondiale, les femmes consacrent

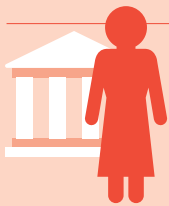


2,8 fois plus d'heures

que les hommes **aux soins et au travail domestique non rémunérés**. Si la trajectoire actuelle se maintient, l'écart entre le temps

consacré par les femmes et celui consacré par les hommes aux soins non rémunérés se réduira légèrement, mais en 2050, les femmes consacreront encore **9,5% plus de temps et 2,3 plus d'heures** par jour que les hommes à des soins non rémunérés. Le monde doit impérativement effectuer des investissements dans les politiques, services, emplois et infrastructures de soin.

La remise en cause des normes sociales biaisées et l'élimination des pratiques néfastes sont elles aussi essentielles à la transformation nécessaire pour garantir l'égalité entre les sexes. Il convient de mettre en place des financements et des partenariats pluripartites. Les médias, par exemple, ont un rôle important à jouer pour remettre en cause les stéréotypes négatifs. Les gouvernements, les organisations de la société civile, les entreprises et les organismes internationaux doivent travailler en partenariat pour s'attaquer aux obstacles endémiques.



GARANTIR QUE LES FEMMES DANS TOUTE LEUR DIVERSITÉ AIENT DES RÔLES DE LEADERSHIP ET UNE PLACE À LA TABLE DES DÉCIDEURS

L'écart entre les sexes en matière de pouvoir et de leadership est un élément important du retard persistant de l'égalité entre les sexes (cible 5.5). À l'échelle mondiale, les femmes ne sont titulaires que de



Compte tenu de la lenteur actuelle des changements, la part des femmes à des postes à responsabilités sur le lieu de travail n'atteindra que **30%** à l'horizon 2050.

Les quotas de genre sont une solution politique concrète qui réussit à renforcer la représentation des femmes dans le monde des affaires et dans la sphère politique. D'autres leviers politiques, tels que les modalités de travail flexibles, le mentorat et la formation au leadership, ainsi que l'accès à une garde d'enfants abordable et de qualité, sont aussi essentiels.



GARANTIR L'ACCÈS UNIVERSEL À LA SANTÉ SEXUELLE ET GÉNÉSIQUE ET AUX DROITS REPRODUCTIFS

Un nombre bien trop important de femmes sont encore aujourd'hui dans l'incapacité de faire valoir leur droit de décider de leur propre santé sexuelle et reproductive (cible 5.6).



Seules **56%** des femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées ou en couple, **font leurs propres choix**. Il est essentiel de s'attaquer aux normes sociales biaisées qui privent les femmes de leur autonomie corporelle. Parmi les autres interventions essentielles, citons également l'éducation sexuelle complète élargie et l'accès à des moyens contraceptifs modernes, à des soins de santé maternelle de qualité et à des services d'avortement sûrs et légaux.



SUIVRE, AFFECTER ET DÉPENSER LES RESSOURCES PUBLIQUES POUR METTRE EN ŒUVRE DES LOIS ET POLITIQUES SENSIBLES AU GENRE

Un fossé persiste entre les lois et politiques relatives à l'égalité entre les sexes et les budgets affectés à leur mise en œuvre (cible 5.c). Seuls



26% des pays possèdent des **systèmes de suivi des dotations budgétaires consacrées à l'égalité entre les sexes**. Le renforcement de l'analyse sexospécifique en matière de gestion des finances publiques est essentiel pour permettre aux pouvoirs publics de chiffrer, affecter et dépenser les ressources en faveur de l'égalité entre les sexes.



DONNER LA PRIORITÉ AUX FEMMES ET AUX FILLES SOUFFRANT DE DIFFÉRENTES FORMES DE DISCRIMINATIONS, NOTAMMENT EN INVESTISSANT DANS LES DONNÉES, AINSI QUE DANS LA RECHERCHE ET L'ANALYSE INNOVANTES POUR METTRE EN LUMIÈRE LEURS BESOINS

Les femmes victimes à la fois d'inégalités entre les sexes et d'autres inégalités subissent de graves désavantages. Les femmes rurales, pauvres et autochtones, par exemple, ont beaucoup de difficultés à accéder aux terres et aux droits fonciers (cible 5.a). L'amélioration de la production et de l'exploitation des statistiques ventilées par sexe, ainsi que la collecte de données portant spécifiquement sur le genre et les formes croisées d'inégalités, sont essentielles pour ne laisser aucune femme et aucune fille pour compte. Grâce à ces données, des politiques et programmes inclusifs et éclairés peuvent réparer les injustices passées, lutter contre la stigmatisation et les stéréotypes, et garantir que les femmes et les filles, dans toute leur diversité, gagnent en autonomie et réalisent leur véritable potentiel.



11 INDICATEURS TOTAUX

0 INDICATEUR SPÉCIFIQUE AU GENRE

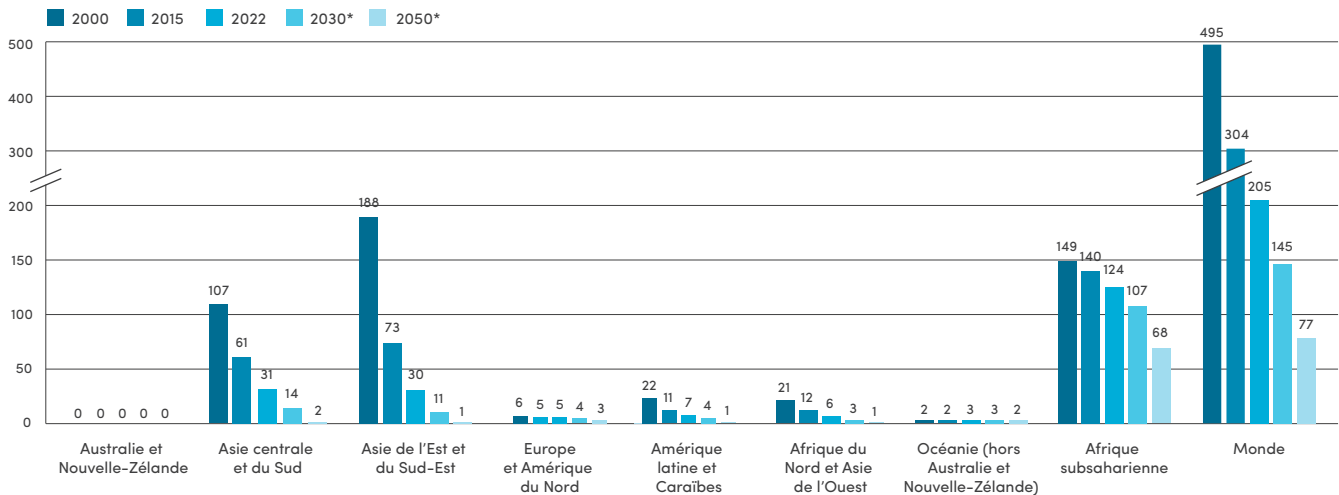
Un plus grand nombre de femmes ont accès à de l'eau potable, mais le stress hydrique menace les progrès

En 2022, plus d'une femme sur quatre à l'échelle mondiale (27,1 pour cent), soit 1,07 milliard de femmes, était privée d'accès à des services d'eau potable gérés de manière sûre, contre une femme sur trois en l'an 2000 (39,2 pour cent). Environ 205 millions d'entre elles boivent de l'eau issue de sources non améliorées ou de l'eau de surface. La majorité d'entre elles réside en Afrique subsaharienne (124 millions), en Asie centrale et du Sud (31 millions) et en Asie de l'Est et du Sud-Est (30 millions). Moins d'une femme sur trois en Afrique subsaharienne a accès à des services d'eau potable gérés de manière sûre (31,3 pour cent), alors que cette situation concerne entre les deux tiers et les trois quarts des femmes en Asie centrale et du Sud (67,5 pour cent), en Amérique latine et dans les Caraïbes (75,2 pour cent) et en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest (76,9 pour cent). Les changements climatiques, la hausse de la demande d'eau, la pollution et des dizaines d'années de mauvaise utilisation ont exacerbé le stress hydrique. En 2023, on estime que 380 millions de femmes et de filles, soit 9,5 pour cent de la population féminine mondiale, vivent en situation de stress hydrique élevé ou critique, un nombre qui devrait passer à 674 millions dans 33 pays à l'horizon 2050.

Les femmes entretenant des liens étroits avec la terre et ses ressources plaident depuis longtemps pour une vision radicalement nouvelle sur l'eau et le développement, qui reconnaisse, respecte et défende les droits de l'eau et de tous les êtres vivants qui en dépendent. Un corpus croissant de jurisprudence écologique axée sur la vision autochtone a défini les droits à la protection et à la préservation des ressources sacrées comme l'eau et la terre. En 2008, l'Équateur est devenu le premier pays à octroyer des droits constitutionnels à la nature. En septembre 2022, 24 pays avaient adopté des dispositions similaires. Pourtant, la faible représentation des femmes et des communautés locales et autochtones dans les organismes de gestion de l'eau et autres organes décisionnels entrave le plein potentiel de transformation de ces réformes. En 2020, seuls 26 pour cent des pays avaient atteint de très hauts niveaux d'intégration de genre dans les lois et plans de gestion des ressources en eau et autres textes connexes.

GRAPHIQUE 5

Femmes et filles buvant de l'eau issue de sources non améliorées ou de l'eau de surface, 2000-2050 (millions)



Source: Calculs d'ONU Femmes effectués à partir de OMS et UNICEF, 2023. Division de la population des Nations Unies, 2022.

Remarque: Les projections pour 2030 et 2050 sont calculées à partir des taux de croissance annuels composés régionaux pour la période 2015-2019. Ces projections sont fondées sur le principe que la part de femmes buvant de l'eau issue de sources non améliorées ou de l'eau de surface est supérieure à celle de la population générale. Des projections démographiques à variation moyenne sont utilisées pour calculer l'estimation. L'encoche sur l'ordonnée, représentée par //, indique que l'axe n'est pas à l'échelle après 200.



6 INDICATEURS TOTAUX

0 INDICATEUR SPÉCIFIQUE AU GENRE

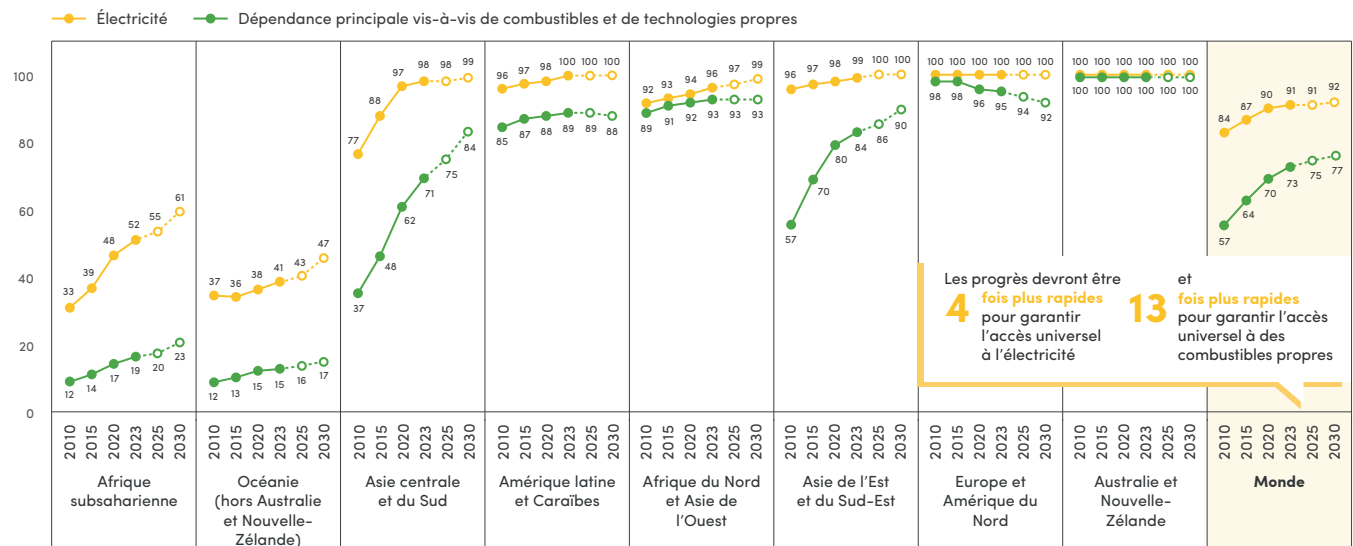
Si l'énergie propre et abordable peut favoriser l'égalité entre les sexes, de nombreuses femmes n'y ont toutefois toujours pas accès

L'énergie propre et d'un coût abordable est de plus en plus accessible à la population mondiale, mais n'atteint pas encore tout le monde. Aujourd'hui, 9 pour cent de la population mondiale n'a pas accès à l'électricité, et plus d'un quart dépend de technologies et de combustibles polluants. Les personnes n'ayant pas accès à l'électricité se trouvent principalement en Afrique subsaharienne (75 pour cent). En Océanie (à l'exclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), près de 60 pour cent de la population n'avait pas accès à l'électricité en 2023. À moins que les progrès ne s'accélèrent, on estime que 341 millions de femmes et de filles, dont 85 pour cent vivront en Afrique subsaharienne, n'auront toujours pas accès à l'électricité en 2030. Les combustibles et technologies de cuisson propres restent également hors de portée de nombreuses personnes. À l'horizon 2030, le taux de couverture devrait s'établir à seulement 23 pour cent en Afrique subsaharienne et à 17 pour cent en Océanie (à l'exclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande).

L'accès à l'électricité et aux combustibles et technologies de cuisson propres présente de nombreux avantages, dont une meilleure santé et une baisse des taux de pauvreté chez les femmes. L'accès universel à l'électricité pourrait aider à sortir 185 millions de femmes de la pauvreté à l'horizon 2050. D'ici à 2050, le passage à des fourneaux modernes pourrait empêcher 6,5 millions de décès dus à la pollution de l'air intérieur, et s'avérer particulièrement bénéfique pour les femmes plus âgées, plus pauvres et moins alphabétisées, qui sont plus susceptibles de subir les effets néfastes pour la santé de l'exposition aux combustibles issus de la biomasse. De plus, l'accès à l'électricité ouvre davantage la voie à l'obtention d'informations, y compris en ligne, qui peuvent remettre en cause les normes de genre biaisées. Il faudra redoubler d'efforts pour atteindre les femmes et les filles n'ayant qu'une faible accès à l'énergie, notamment en multipliant les investissements dans les services énergétiques. Opérer des transitions énergétiques propres et justes suppose de vaincre les obstacles à la participation et au leadership des femmes dans le secteur de l'énergie, traditionnellement dominé par les hommes.

GRAPHIQUE 6

Population ayant accès à l'électricité et à des combustibles de cuisson propres, projections 2010-2030 (pourcentage)



Source: Calculs d'ONU Femmes effectués à partir de Stoner et al., 2020, Nations Unies, 2023. Base de données des Nations Unies sur les indicateurs mondiaux des ODD, Banque mondiale 2023; The Energy Progress Report 2023; AIE, 2023. SDG 7: Data and Projections.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



16 INDICATEURS TOTAUX

6 INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

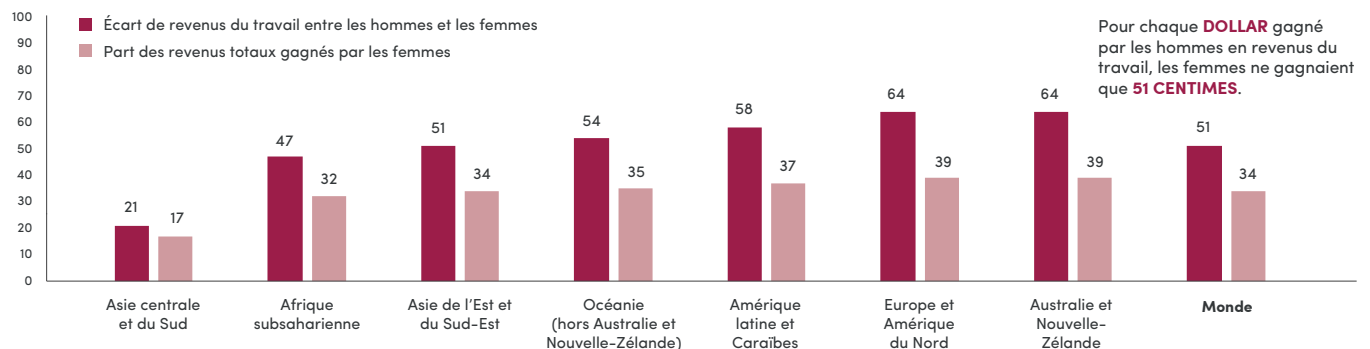
En raison de carrières interrompues, de responsabilités en matière de soins et de discriminations salariales, les femmes ne gagnent qu'un tiers des revenus du travail à l'échelle mondiale

Le droit pour les femmes de participer pleinement et sur un pied d'égalité à l'économie n'est pas encore respecté. À l'échelle mondiale, moins des deux tiers (61,4 pour cent) des femmes en âge d'activité maximale (25-54 ans) faisaient partie de la main-d'œuvre en 2022, contre 90,6 pour cent des hommes en âge d'activité maximale. En 2019, pour chaque dollar gagné par les hommes en revenus du travail, les femmes ne gagnaient que 51 centimes. En d'autres termes, en 2019, la part des femmes dans le revenu total du travail ne s'élevait qu'à 34 pour cent. Les différences en matière d'emploi, la ségrégation professionnelle et la probabilité plus forte pour les femmes d'occuper des emplois à temps partiel et d'interrompre leur carrière pour se consacrer à leurs responsabilités familiales perpétuent les écarts de revenus du travail entre les hommes et les femmes et consolident les inégalités salariales au cours de la vie. Pour accélérer les progrès, il convient de réduire les déséquilibres entre les hommes et les femmes dans l'emploi, de promouvoir la transparence salariale, en procédant à des audits sur l'égalité salariale, et d'aider les parents actifs en leur assurant l'accès à une garde d'enfants abordable, à des congés paternité rémunérés et à des congés parentaux rémunérés pour les mères et les pères.

La capacité d'action économique des femmes dépend de leur capacité à protéger leur capital et à épargner. Pourtant, en dehors des pays développés, de nombreuses femmes ont des difficultés à accéder à un compte bancaire. En 2021, dans les pays en développement, seules 68,5 pour cent des femmes avaient accès à un compte bancaire, contre 74,2 pour cent des hommes, même si l'écart moyen de 5,7 points de pourcentage est plus faible que celui observé dix ans plus tôt, de 9,6 points de pourcentage. L'argent mobile et la numérisation aident à réduire les disparités entre les sexes. Par exemple, dans 16 des 21 pays d'Afrique subsaharienne dans lesquels plus de 20 pour cent des adultes ont un compte mobile, les femmes étaient aussi ou plus susceptibles que les hommes de détenir un compte mobile en 2021. L'absence de pièces d'identité ou de téléphone mobile, la distance les séparant des banques et leur faible alphabétisation financière empêchent encore les femmes de participer au système financier formel. Les programmes d'inclusion financière et la numérisation des paiements en espèces peuvent aider à améliorer l'accès et l'utilisation des moyens financiers, et améliorer les conditions de vie des femmes. En Türkiye, où 62,5 pour cent des femmes possèdent un compte bancaire, contre 85,3 pour cent des hommes en 2021, l'écart encore les sexes s'est réduit entre 2017 (29 points de pourcentage) et 2021 (23 points de pourcentage).

GRAPHIQUE 7

Revenu relatif du travail et part du revenu du travail gagné par les femmes, 2019 (pourcentage)



Source: ILOSTAT, 2023. Remarque: L'écart total en matière de revenus du travail est une conséquence de l'écart entre les sexes en matière de revenus moyens par travailleur et de l'écart entre les sexes en matière d'emploi. Il reflète l'importance relative des revenus du travail, en tenant compte des différences en matière d'emploi, du nombre d'heures travaillées et des profils professionnels, et peut être interprété comme l'impact cumulatif de l'aggravation des déséquilibres et des inégalités entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. La part de revenus totaux du travail gagnés par les femmes est obtenue en calculant le rapport entre les revenus des femmes et les revenus de la main-d'œuvre totale. Un chiffre mondial, par exemple, est obtenu en divisant 0,51 (le rapport encore les revenus des femmes et ceux des hommes) par 1+0,51 (revenus de la main-d'œuvre totale).

9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE12 INDICATEURS
TOTAUX0 INDICATEUR
SPÉCIFIQUE AU GENRE

Des obstacles sexospécifiques constants limitent le rôle des femmes dans les domaines des sciences, des technologies et de l'innovation – des modèles déjà évidents alors que l'intelligence artificielle prend son envol

Les sciences, les technologies et l'innovation transforment radicalement la façon de vivre, de socialiser, de payer les factures, de commander à manger, d'étudier et de travailler. Ces avancées ont renforcé la connectivité humaine mais soulèvent aussi des questions en matière de sécurité, de droits et de libertés individuels. Les femmes, en particulier, sont confrontées à des risques accrus de violences par voie technologique. De plus, si certains pays sont à la pointe de l'apprentissage automatique, du big data et de l'intelligence artificielle, d'autres se heurtent à des infrastructures numériques et à une connectivité haut débit insuffisantes. En 2022, 2,7 milliards de personnes n'avaient toujours pas accès à Internet. Le plus faible taux de pénétration touchait les pays les moins avancés et les pays enclavés en développement, où respectivement 36,1 et 36,4 pour cent de personnes utilisaient Internet en 2022. Cette disparité menace de creuser les inégalités entre les pays, mais aussi en leur sein. La fracture technologique et informationnelle en constante expansion creusera encore plus le fossé séparant les groupes déjà désavantagés, y compris les femmes et les filles issues de ménages pauvres ruraux et de communautés marginalisées.

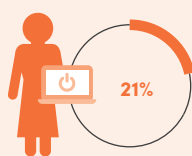
Les dernières données à l'échelle mondiale confirment le maintien des obstacles empêchant les femmes de participer aux secteurs économiques dynamiques et innovants. Selon les données de 62 pays et zones disposant de données pour 2017 ou les années suivantes, les femmes ont deux fois moins de chances que les hommes de connaître un langage de programmation informatique. En 2022, les personnes listées sur des demandes de brevets internationaux étaient 5 fois moins susceptibles d'être de sexe féminin que de sexe masculin. En 2020, les femmes n'étaient titulaires que d'un tiers des postes de recherche à l'échelle mondiale, et d'un cinquième des emplois dans les secteurs des sciences, des technologies et des mathématiques (STIM). Leur absence dans l'industrie émergente de l'intelligence artificielle a déjà eu un impact négatif sur la manière dont cette technologie soutient les femmes et répond à leurs besoins. Les systèmes de reconnaissance faciale et vocale, par exemple, principalement conçus par des hommes, sont plus susceptibles de reconnaître des voix masculines et des visages masculins à la peau claire, au détriment particulièrement des femmes à la peau plus foncée. La remise en cause des préjugés sociaux, l'amélioration de l'accès des femmes à l'éducation et l'élargissement de leur participation aux STIM sont essentiels pour transformer l'information et la technologie, de sorte qu'elles favorisent l'égalité entre les sexes. Pour appuyer un changement transformateur, la 66^e session de la Commission de la condition de la femme en 2022 a plaidé en faveur de mesures ciblées pour s'attaquer à la fracture numérique croissante, y compris par l'adoption de politiques favorisant l'apprentissage et l'alphabétisation numériques universels et assurant la participation des femmes aux postes de direction au même titre que les hommes.

GRAPHIQUE 8

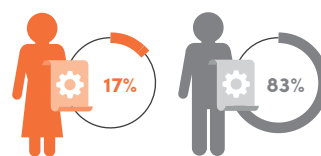
La participation à la recherche et au domaine des STIM est encore loin d'être paritaire



Seul

1 chercheur sur 3
est une FEMME

Les femmes sont titulaires

de moins de **25%** des EMPLOIS
mondiaux dans le domaine des
SCIENCES, de l'INGÉNIERIE et des TICSeuls **17%**des titulaires de BREVETS
INTERNATIONAUX sont des femmes,
contre **83%** d'hommesLes femmes sont **2X**
moins susceptibles que les
hommes de savoir écrire un
PROGRAMME INFORMATIQUE

Sources: Base de données de l'UNESCO sur la part de chercheuses par rapport au nombre total de chercheurs, en effectifs; Base de données de l'OIT sur l'emploi par sexe et emploi; OMPI, 2023 et Nations Unies, 2023. Base de données sur les indicateurs mondiaux des ODD.



14 INDICATEURS TOTAUX

2 INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

La discrimination basée sur le genre se présente sous de nombreuses formes et demeure généralisée, mettant ainsi en péril les droits humains

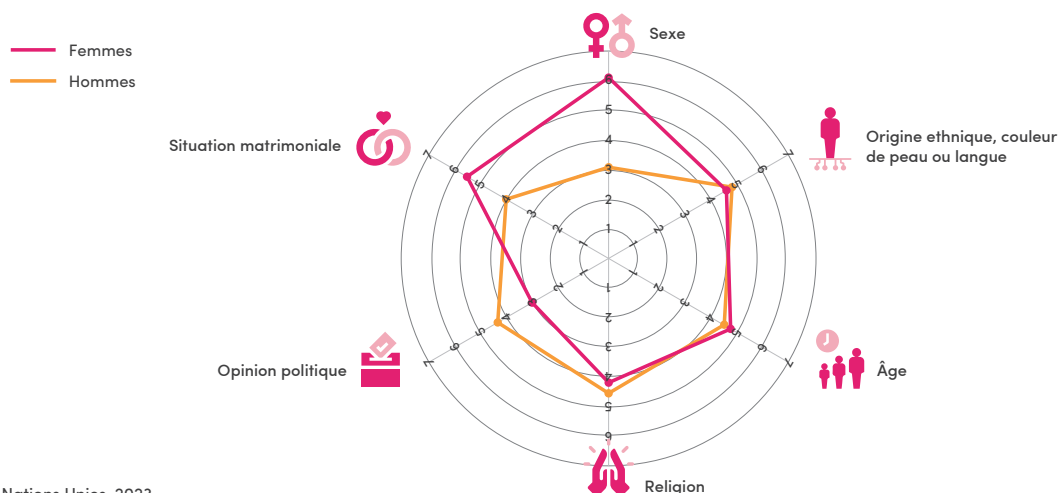
Les États ont le devoir de promouvoir et de protéger les droits humains de toutes les personnes sans discrimination aucune. Cela concerne toutes les femmes et toutes les filles, quels que soient leur origine ethnique, leur situation matrimoniale, leur handicap, leur situation au regard du VIH, leur statut de migrante, leur religion, leur âge ou leur niveau de revenu, ainsi que toutes les personnes de toutes les orientations sexuelles, identités ou expressions de genre et caractéristiques sexuelles. Malgré les engagements visant à lutter contre les préjugés et la discrimination, ces derniers demeurent fréquents. Dans le monde, une personne sur six a subi des discriminations sous une forme ou une autre. La discrimination raciale, enracinée dans des facteurs comme l'origine ethnique, la couleur de peau ou la langue, est l'un des types de discrimination les plus fréquents, et touche à la fois les femmes et les hommes. La stigmatisation et la discrimination liées au VIH sont également généralisées. D'après les dernières données disponibles, jusqu'à 21 pour cent de personnes vivant avec le VIH ont signalé s'être vu refuser des soins de santé au cours des 12 derniers mois, et jusqu'à 26 pour cent de femmes vivant avec le VIH ont indiqué que leur traitement contre le VIH était subordonné à la prise de contraceptifs.

Les femmes sont deux fois plus susceptibles que les hommes de signaler des cas de discrimination basée sur le sexe, et presque deux fois plus susceptibles que les hommes de subir des discriminations fondées sur leur situation matrimoniale. Parmi les autres formes de discrimination répandues, citons celles liées à l'orientation sexuelle. Des réformes juridiques dans 33 pays ont ouvert la voie de l'égalité d'accès au mariage pour les couples de même sexe. Mais dans 64 pays, des lois discriminatoires continuent de criminaliser les actes sexuels privés et consensuels entre partenaires du même sexe. Malgré le besoin croissant d'offrir un refuge aux personnes prises au piège dans des contextes de plus en plus dangereux et hostiles, seuls 37 pays accordent officiellement l'asile aux personnes discriminées en raison de leurs orientation sexuelle, identité ou expression de genre ou caractéristiques sexuelles.

Pour atteindre l'objectif 10, il est impératif de renforcer la protection des droits des groupes marginalisés de femmes et de filles. Cela suppose d'adopter des lois interdisant explicitement la discrimination et d'en assurer l'exécution, de garantir l'égalité d'accès aux droits, aux services et aux opportunités, et de fournir des services sociaux et des programmes d'appui ciblés répondant aux besoins spécifiques des groupes marginalisés de femmes et de filles.

GRAPHIQUE 9

Part de la population subissant des discriminations, par motif et sexe, 2015-2022 (pourcentage)



Sources: Nations Unies, 2023.



15 INDICATEURS TOTAUX

3 INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

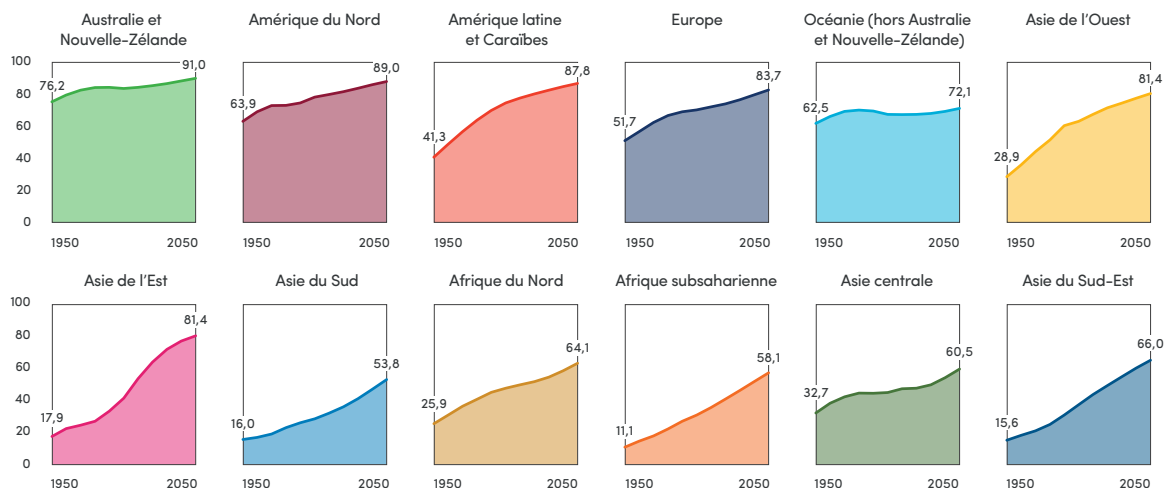
Les zones urbaines connaissent une croissance rapide, qui ne tient toutefois pas suffisamment compte des risques pour les femmes ni de leurs besoins en matière de services

Selon les estimations, 70 pour cent de la population féminine mondiale (soit 3,3 milliards de femmes et de filles) vivra dans une zone urbaine à l'horizon 2050. Si les tendances actuelles se poursuivent, un tiers d'entre elles (soit 1,05 milliard de femmes et de filles) vivra dans des bidonvilles ou établissements informels, ou sera mal logée. Caractérisées par l'absence de sécurité foncière, la construction de logements insalubres, un faible nombre d'infrastructures de transport et de communication et le manque de services essentiels, ces zones sont particulièrement vulnérables aux catastrophes telles que les inondations, les glissements de terrain et les incendies. Une étude menée en Inde a conclu que les femmes vivant dans les zones urbaines pauvres étaient plus susceptibles de décéder des suites de catastrophes côtières que les hommes. Elles se retrouvaient notamment prises au piège dans des zones dangereuses par des maisons mal construites et des rues étroites, et assumaient une plus grande responsabilité à l'égard des personnes à charge. Relever les nombreux défis que posent les bidonvilles et établissements équivalents suppose de réaliser des investissements publics et privés, estimés à 6 milliards de dollars à l'échelle mondiale. Mais cette question ne figure pas en tête des priorités.

Les femmes en situation de handicap, qui représentent environ 18 pour cent de la population féminine, sont confrontées à des préoccupations encore plus grandes, liées aux violations de leurs droits à un logement adapté et à des espaces publics accessibles. Une étude récente, menée en 2022, a montré que seuls 27 pour cent des pays et zones (52 sur 190) protègent et promeuvent explicitement les droits des femmes en situation de handicap, et qu'un nombre encore plus faible (32 sur 52) adoptent le point de vue selon lequel le handicap est causé non pas par les déficiences ou différences, mais par les obstacles environnementaux qui limitent les choix de vie et chances des personnes en situation de handicap. L'intégration de principes de conception universelle dans l'aménagement urbain dès le début, et l'affectation de ressources suffisantes dans l'entretien régulier garantiront que les villes sont accessibles, inclusives et respectueuses des droits et besoins de tout un chacun, y compris des personnes en situation de handicap. La répartition inégale dans l'espace des ressources et services publics, qui contribue directement aux inégalités et à l'exclusion de communautés historiquement marginalisées, doit aussi être prise en compte.

GRAPHIQUE 10

Population vivant en zone urbaine, projections 1950-2050 (pourcentage)



Selon les estimations,

70%

de la population féminine mondiale vivra dans une zone urbaine à l'horizon 2050

Source: Nations Unies, 2018.



45 INDICATEURS
TOTAUX

1 INDICATEUR
SPÉCIFIQUE AU GENRE

La hausse des températures expose des centaines de millions de femmes et de filles supplémentaires au risque de pauvreté et d'insécurité alimentaire

Les changements climatiques rendent les risques météorologiques plus fréquents, plus graves et, au bout du compte, plus destructeurs. Entre 2000 et 2019, les inondations signalées partout dans le monde ont causé des pertes économiques d'une valeur de 650 milliards de dollars, affecté 1,7 milliard de personnes et tué plus de 100 000 personnes. Les températures n'ont jamais été aussi élevées; au mois de juillet 2023, elles dépassaient d'environ 1,5 °C la température moyenne de la période 1850-1900. Le manque d'infrastructures et de préparation, et l'omniprésence des inégalités et des vulnérabilités sociales rendent les effets climatiques particulièrement meurtriers pour les populations les plus pauvres. En l'absence de contrôle, les changements climatiques renforceront considérablement la vulnérabilité des femmes à la pauvreté et à la faim et compromettront les progrès durablement acquis jusqu'ici.

Au niveau mondial, d'ici le milieu du siècle, selon le scénario climatique le plus pessimiste, les changements climatiques pourront faire basculer jusqu'à 158,3 millions de femmes et de filles supplémentaires dans la pauvreté (16 millions de plus que le nombre total d'hommes et de garçons). L'insécurité alimentaire devrait toucher jusqu'à 236 millions de femmes et de filles supplémentaires, contre 131 millions d'hommes et de garçons supplémentaires. Les investissements dans un plan de relance exhaustif des ODD pourraient aider à atténuer ce risque, en faisant passer le nombre de femmes basculant dans la pauvreté extrême de 158,3 millions à 43,3 millions. Mais cet impact sera toujours inférieur aux résultats que nous pourrions atteindre si nous parvenions à limiter les changements climatiques dès aujourd'hui, avant qu'ils ne s'aggravent de manière exponentielle. Un examen récent des plans d'action climatique nationaux, connus sous le nom de contributions déterminées au niveau national, a conclu que seuls 55 d'entre eux contiennent des mesures d'adaptation climatique mentionnant l'égalité entre les sexes, et seuls 23 d'entre eux reconnaissent le rôle des femmes dans l'accélération des progrès des engagements climatiques. Les plans et efforts multisectoriels visant à répondre aux changements climatiques doivent donner la priorité aux femmes et aux filles les plus exposées. Il faut aussi aller beaucoup plus loin dans les domaines de la conservation, de la préparation aux catastrophes, de l'adaptation et de la résilience, notamment en étendant l'accès des femmes à une santé, une éducation, des opportunités économiques et des informations de qualité.

GRAPHIQUE 11

Projection des impacts des changements climatiques sur la pauvreté et l'insécurité alimentaire chez les femmes et les filles, scénario le plus pessimiste, 2050 (millions)

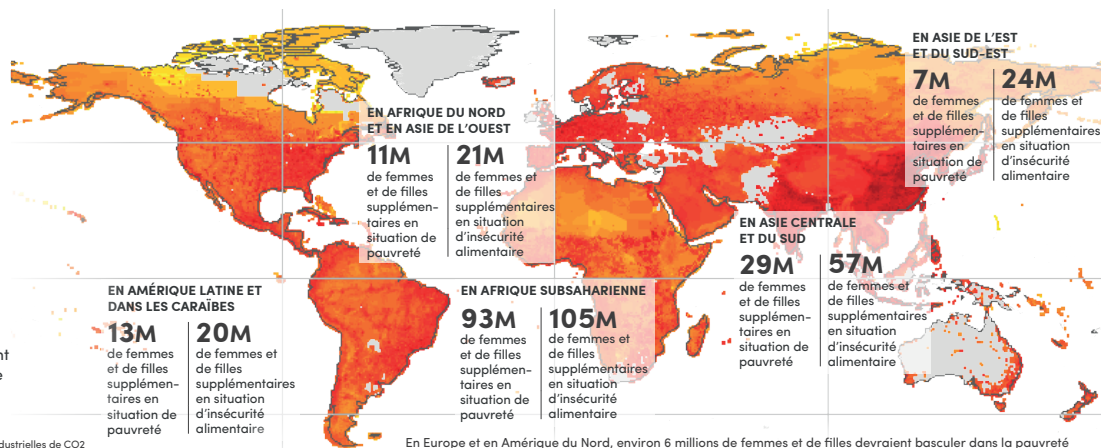
D'ici à 2050, près de

160 M

de femmes et de filles supplémentaires basculeront dans la pauvreté extrême à cause des changements climatiques, et près de

240 M

de femmes et de filles supplémentaires basculeront dans l'insécurité alimentaire à cause des changements climatiques



En Europe et en Amérique du Nord, environ 6 millions de femmes et de filles devraient basculer dans la pauvreté extrême, et 7 millions dans l'insécurité alimentaire d'ici à 2050. Pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ces chiffres s'élèvent respectivement à 75 000 et 200 000. En Océanie (hors Australie et Nouvelle-Zélande), ces chiffres s'élèvent respectivement à environ 500 000 et 800 000. Ces chiffres ne sont pas représentés sur la carte faute de place.

Source: ONU Femmes et Pardee Center for International Futures, à partir de la plateforme de modélisation International Futures 2023. Remarque: Les émissions de carbone présentées sur cette carte concernent les industries de combustion et de transformation pour la trajectoire représentative de concentration (RCP) 6.0, qui correspond à une augmentation moyenne de 2,2 °C des températures mondiales d'ici à 2100. Pour plus de détails, voir le tableau 2.1 dans [GIEC, 2023](#).



24 INDICATEURS
TOTAUX

7 INDICATEURS
SPÉCIFIQUES AU GENRE

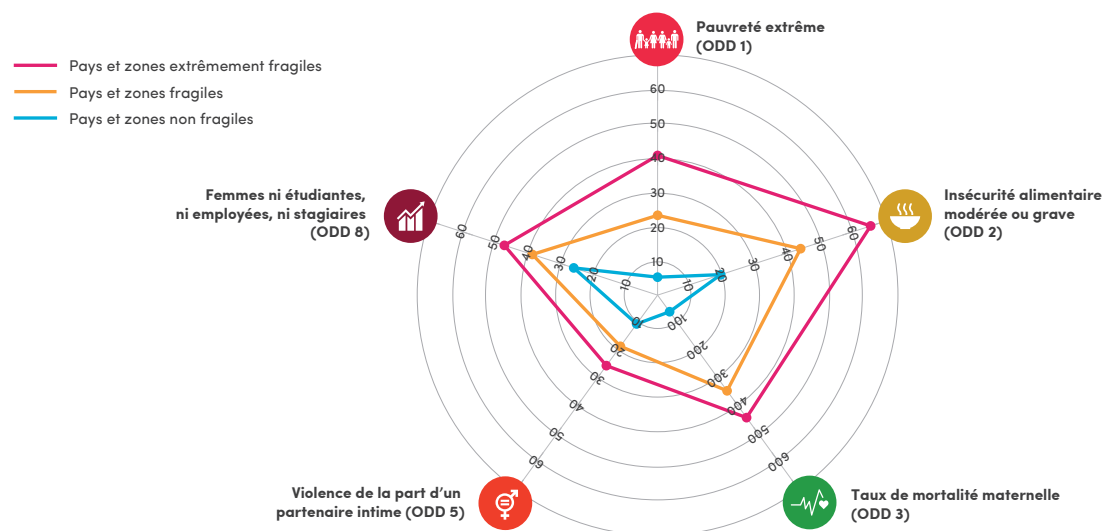
Le nombre de femmes et de filles dans des pays touchés par des conflits a augmenté de 50 pour cent, ouvrant la voie à un niveau de développement faible et prolongé et à des conséquences désastreuses sur plusieurs générations

La guerre, la violence organisée et les conflits armés sont l'antithèse du développement durable. Ils ont des conséquences catastrophiques à plusieurs facettes. Ils détruisent des vies, déplacent des populations entières et réduisent à néant les infrastructures, telles que bâtiments, routes, ponts, écoles et hôpitaux. Un cycle de faible développement humain s'ensuit inévitablement, et les femmes et les filles figurent quasiment toujours parmi les groupes les plus touchés. Au Yémen, on estime que 76 pour cent des personnes déplacées sont des femmes et des enfants. Près de 20 pour cent des ménages déplacés sont dirigés par des femmes de moins de 18 ans. La reconstruction et le relèvement peuvent se dérouler sur plusieurs générations et nécessitent une approche axée sur l'égalité entre hommes et femmes. Les femmes doivent être associées au processus de consolidation de la paix au même titre que les hommes.

Malgré les promesses formulées dans le cadre de l'ODD 16, les conflits armés s'intensifient partout dans le monde. Un nombre choquant de 614 millions de femmes et de filles vivaient dans des zones touchées par des conflits en 2022, soit 50 pour cent de plus qu'en 2017. Les femmes et les filles présentes dans ces contextes se heurtent à une grande pauvreté, à une forte insécurité alimentaire et à un risque élevé de violence, y compris domestique. Leurs perspectives en matière d'éducation et d'emploi sont gravement limitées. En 2023, les femmes et les filles des pays et zones extrêmement fragiles sont 7,7 fois plus susceptibles de vivre avec moins de 2,15 dollars par jour que celles vivant dans d'autres contextes. Les taux d'insécurité alimentaire des femmes et des filles dans les zones extrêmement fragiles sont beaucoup plus élevés (64,8 pour cent) que ceux des contextes fragiles et non fragiles (respectivement 43,5 et 19,2 pour cent). La violence de la part d'un partenaire intime est 2,4 fois plus élevée dans les contextes extrêmement fragiles que dans les contextes non fragiles.

GRAPHIQUE 12

Résultats d'une sélection d'ODD pour les femmes et les filles en fonction de l'état de fragilité des pays, 2012-2023



Source: Calculs d'ONU Femmes effectués à partir de IHME, ILOSTAT, Pardee, ONU Femmes et PNUD, 2023. Estimations et projections relatives à la pauvreté par sexe et par âge et relatives à l'insécurité alimentaire à venir dans OMS, 2023.
Remarque: L'état de fragilité d'un pays est fondé sur le rapport États de fragilité 2022 de l'OCDE, qui classe les pays et les zones comme extrêmement fragiles et fragiles. Fondé sur un échantillon de 183 pays et zones.

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

24 INDICATEURS TOTAUX

0 INDICATEUR SPÉCIFIQUE AU GENRE

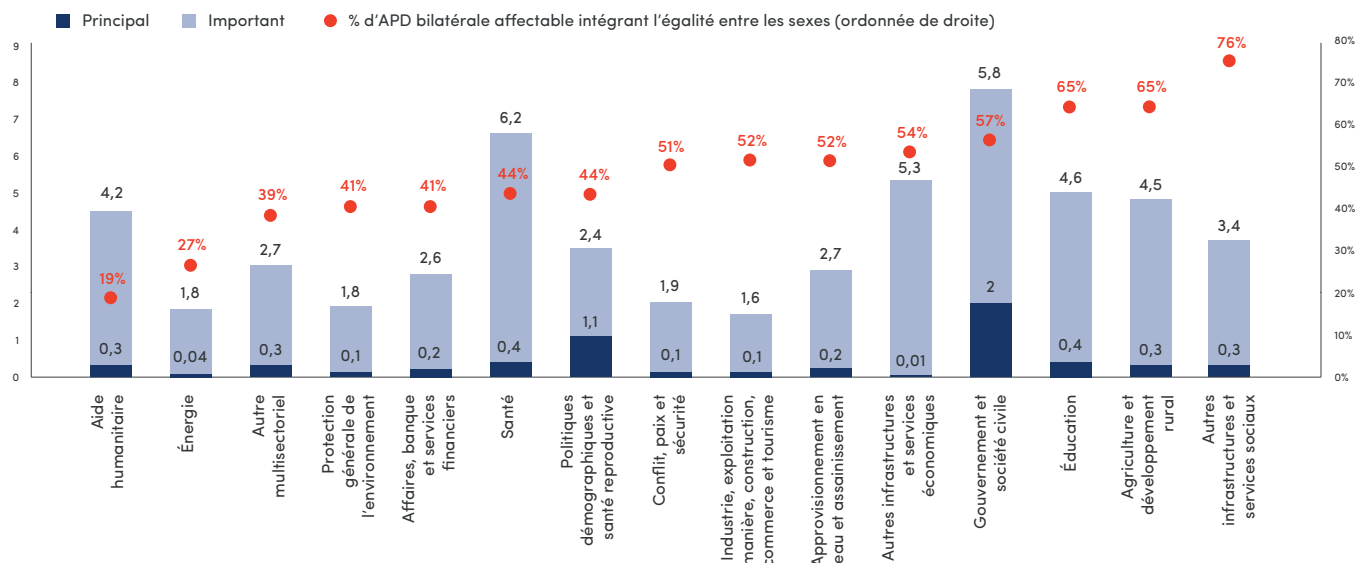
Un coup de pouce financier est nécessaire de toute urgence dans les zones où l'égalité entre les sexes est le plus en retard

Une coopération internationale plus forte, notamment pour financer l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, est impérative pour assurer des changements transformateurs de longue durée pour les femmes et les filles et pour combattre les nombreuses crises mondiales interconnectées qui mettent des vies et le bien-être en danger. À mi-parcours jusqu'à 2030, l'aide bilatérale donnant la priorité à l'égalité entre les sexes est insuffisante, imprévisible et répartie de manière incohérente entre les pays caractérisés par d'importants écarts entre les sexes et par de faibles niveaux d'autonomisation des femmes. Au niveau agrégé, l'aide pour les programmes consacrés principalement à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes s'élevait à 5,7 milliards de dollars par an en 2020-21, soit 4 pour cent seulement de l'aide bilatérale totale, et une baisse notable de 5 pour cent par rapport aux années précédentes. Au niveau des secteurs, peu de ressources sont affectées à l'égalité entre les sexes comme objectif principal, mais le financement total de l'égalité entre les sexes est particulièrement faible dans les secteurs de l'aide humanitaire et de l'énergie.

La multiplication des ressources consacrées à l'égalité entre les sexes à l'échelle nationale est impérative, et peut gagner en traction politique et technique grâce à l'élaboration de budgets sensibles au genre. À l'échelle mondiale toutefois, seul un pays sur quatre possède des systèmes exhaustifs pour suivre les ressources affectées à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. Là où ils existent, ces systèmes appuient les efforts déployés pour chiffrer, affecter et dépenser les ressources afin de mettre en œuvre efficacement les lois et politiques nationales en matière d'égalité entre les sexes. En Serbie, par exemple, l'élaboration de budgets sensibles au genre a mis au jour un déficit de financement dans les budgets provinciaux consacrés à l'agriculture, à la gestion de l'eau et à la sylviculture. Ceci a mis en lumière le besoin de ressources supplémentaires pour répondre à l'objectif recherché visant à soutenir les femmes dans l'agriculture biologique, la production sous serres, la production florale et l'apiculture. En ont découlé une modification des affectations et une hausse des subventions financières remises aux femmes dans un secteur important de l'économie.

GRAPHIQUE 13

Volume et part de l'APD ayant pour objectif l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, par secteur, moyenne sur 2020-2021 (milliards de \$ et pourcentage)



Source: OCDE, 2023.

Remarques: Pour consulter la liste complète des remarques et définitions pertinentes, voir [OCDE, 2023](#).

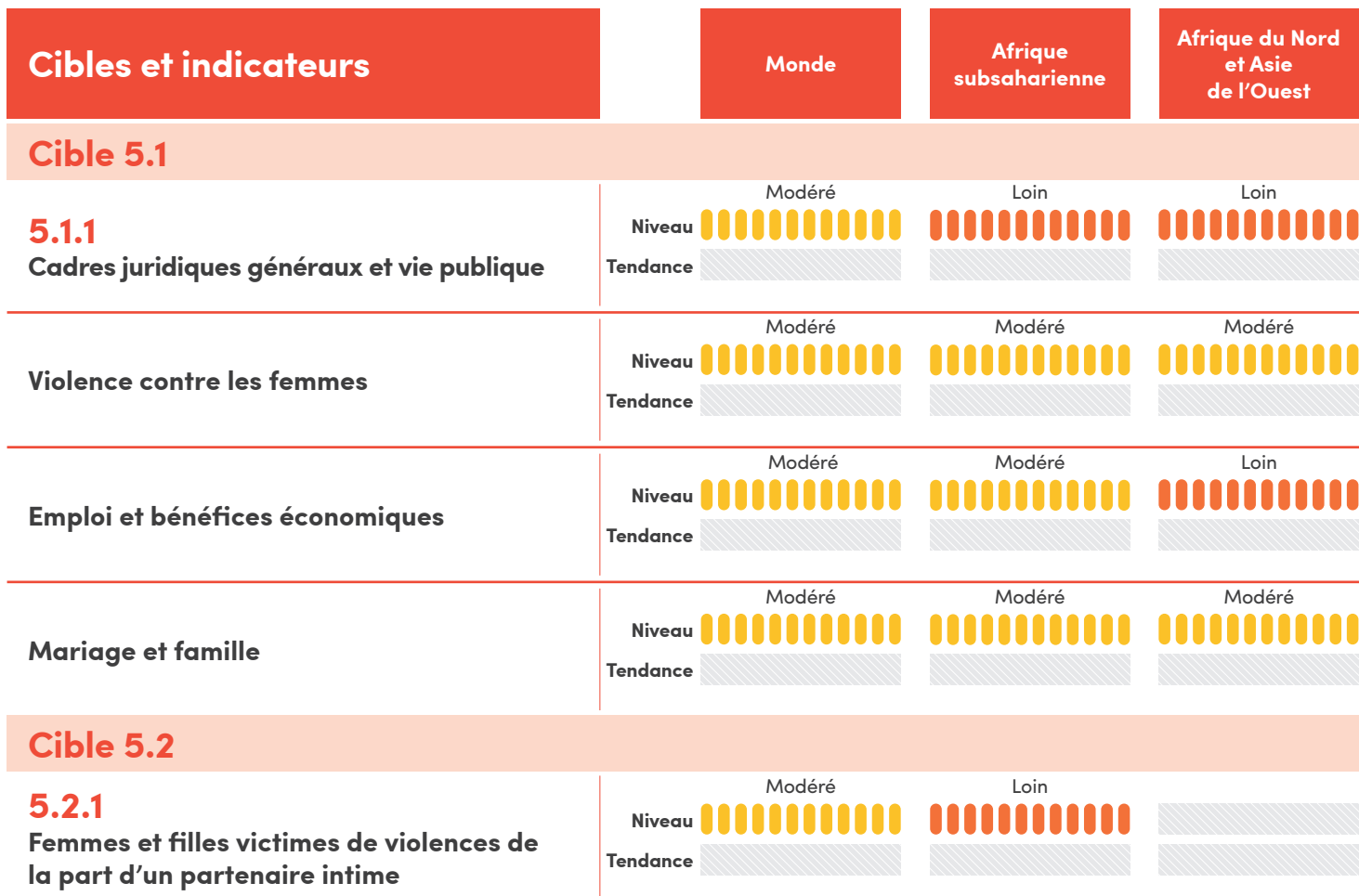
TRACKER DE L'ODD 5: TRACER LA VOIE À SUIVRE

À mi-parcours, les progrès relatifs à l'ODD 5 sont loin d'être sur la bonne voie, bien qu'ils soient essentiels à la réalisation du Programme de développement à l'horizon 2030

Le tracker de l'ODD 5 évalue les progrès sur les 9 cibles et 18 indicateurs et sous-indicateurs de l'ODD 5. Deux mesures de progrès sont incluses: une évaluation du niveau, qui mesure le niveau actuel de réalisation d'un objectif/indicateur donné, et une évaluation des tendances, qui mesure le rythme de progression depuis une année de référence jusqu'au niveau actuel, et la distance par rapport à la cible, le cas échéant. Quelques améliorations en matière de couverture des données, en particulier concernant les indicateurs 5.a.1 et 5.a.2 relatifs aux droits fonciers, ont porté la disponibilité des données sur l'ODD 5 à 56 pour cent, contre 47 pour cent en 2022. Mais le manque de données demeure problématique, y compris d'un point de vue intersectoriel, rendant les femmes et les filles réellement invisibles. En conséquence,

l'évaluation mondiale n'est disponible que pour 14 des 18 indicateurs et sous-indicateurs.

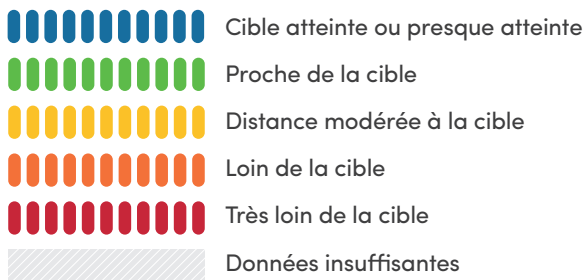
À mi-parcours du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le monde ne parvient pas à instaurer l'égalité entre les sexes, ce qui en fait un objectif de plus en plus lointain. Aucun des indicateurs et sous-indicateurs de l'objectif 5 n'a encore «atteint ou presque atteint» sa cible, deux seulement sont «proches de la cible», 8 sont «à une distance modérée de la cible», 4 sont «loin ou très loin d'être atteints» et 4 ne peuvent être évalués à l'échelle mondiale faute de données. Aucun pays n'est en bonne voie pour éradiquer les violences de la part d'un partenaire intime (indicateur 5.2.1), et seuls 27 pays disposent de systèmes exhaustifs de suivi



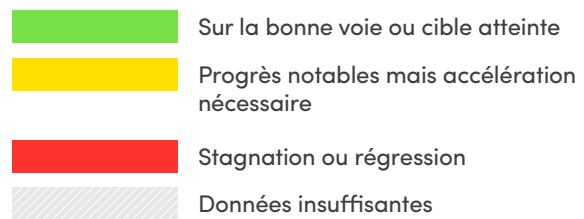
et d'affectation budgétaire pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (indicateur 5.c.1). Le monde est à une distance modérée de la cible visant l'instauration de cadres juridiques visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'égalité entre les sexes. Des mesures plus importantes sont nécessaires pour respecter toutes les promesses faites par le Programme de développement à l'horizon 2030 aux femmes et aux filles dans toute leur diversité. Des revers récents, en























































particulier pour les femmes et les filles vivant dans des pays fragiles ou touchés par un conflit, et la vulnérabilité croissante causée par les changements climatiques d'origine humaine aggravent les perspectives. Des interventions d'autonomisation qui sont exhaustives et bien financées et qui ciblent en priorité les inégalités entre les sexes peuvent faire une vraie différence. Elles sont indispensables et urgentes à ce stade, à mi-parcours de la mise en œuvre des objectifs mondiaux.

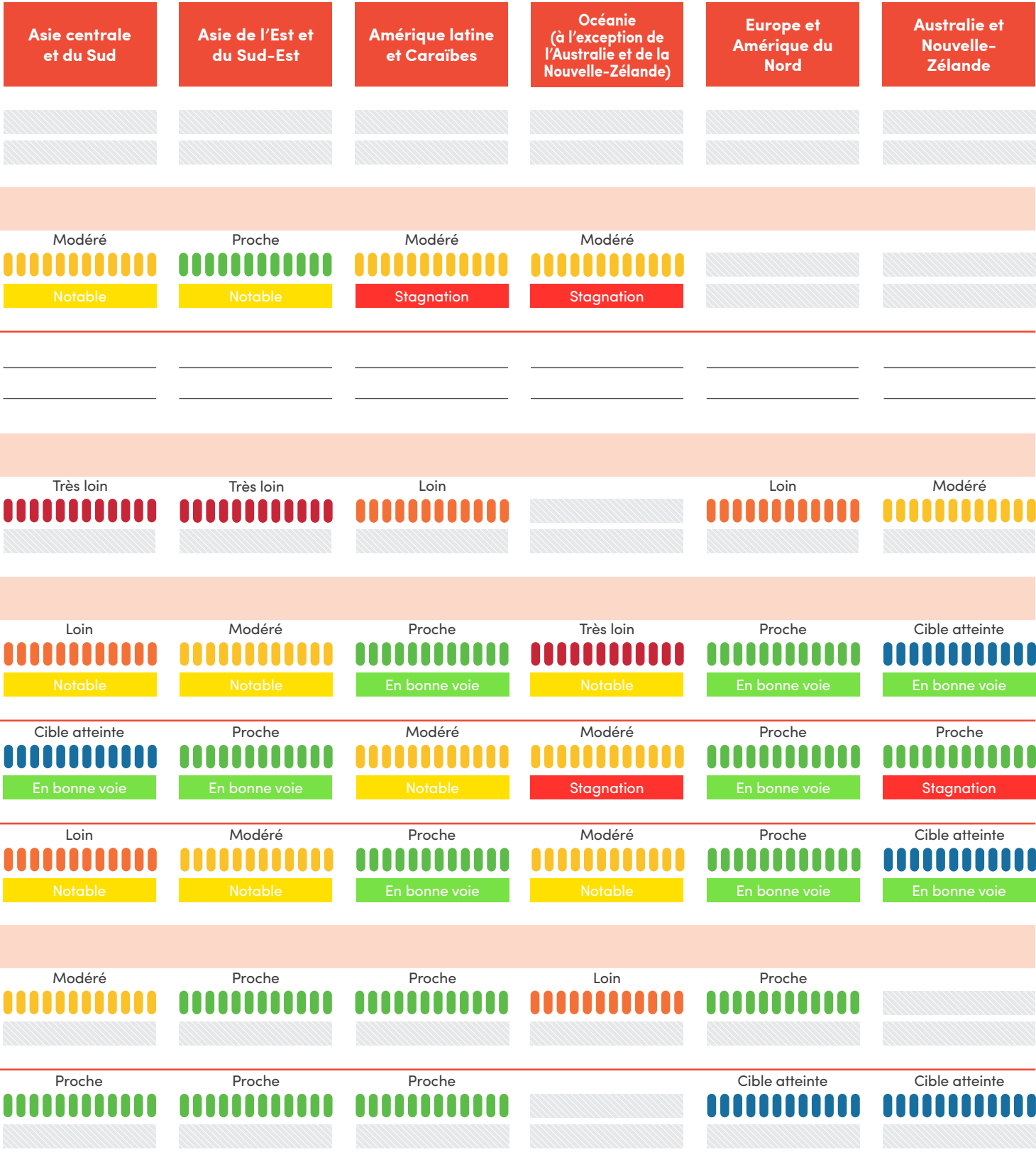
Évaluation du niveau



Évaluation des tendances (le cas échéant)



Cibles et indicateurs	Monde	Afrique subsaharienne	Afrique du Nord et Asie de l'Ouest
5.2.2 Violence sexuelle contre les femmes et les filles	Niveau  Tendance 	Niveau  Tendance 	Niveau  Tendance 
Cible 5.3			
5.3.1 Mariage d'enfants chez les femmes et les filles	Niveau  Modéré Tendance  Notable	Niveau  Loin Tendance  Notable	Niveau  Tendance 
5.3.2 Mutilations génitales féminines/excision	Niveau  Tendance 	Niveau  Modéré Tendance  Notable	Niveau  Tendance  Notable
Cible 5.4			
5.4.1 Proportion du travail domestique et de soins non rémunérés, par sexe	Niveau  Loin Tendance 	Niveau  Tendance 	Niveau  Très loin Tendance 
Cible 5.5			
5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans (a) les parlements nationaux	Niveau  Modéré Tendance  Notable	Niveau  Modéré Tendance  Notable	Niveau  Loin Tendance  Notable
5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans (b) les administrations locales	Niveau  Proche Tendance  Notable	Niveau  Modéré Tendance  Stagnation	Niveau  Loin Tendance  Notable
5.5.2 Femmes occupant des postes de direction	Niveau  Modéré Tendance  Notable	Niveau  Proche Tendance  En bonne voie	Niveau  Loin Tendance  Notable
Cible 5.6			
5.6.1 Proportion de femmes et de filles qui prennent des décisions éclairées en matière de santé procréative	Niveau  Loin Tendance 	Niveau  Très loin Tendance 	Niveau  Modéré Tendance 
5.6.2 Lois sur l'égalité d'accès à la santé procréative, l'information et l'éducation	Niveau  Proche Tendance 	Niveau  Modéré Tendance 	Niveau  Modéré Tendance 



Cibles et indicateurs	Monde	Afrique subsaharienne	Afrique du Nord et Asie de l'Ouest
Cible 5.a			
5.a.1 Propriété ou droits garantis sur les terres agricoles, par sexe	Niveau		
	Tendance		
5.a.2 Lois qui garantissent des droits fonciers égaux	Niveau		
	Tendance		
Cible 5.b			
5.b.1 Femmes qui possèdent un téléphone portable	Niveau	Niveau	Niveau
	Tendance	Tendance	Tendance
Hommes qui possèdent un téléphone portable	Niveau	Niveau	Niveau
	Tendance	Tendance	Tendance
Cible 5.c			
5.c.1 Pays avec un système de suivi de l'égalité des sexes	Niveau	Niveau	Niveau
	Tendance	Tendance	Tendance

Sources: ONU Femmes et Division de la statistique des Nations Unies, à partir des dernières données et estimations disponibles pour 2023, fournies par: Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, ONU Femmes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale de la Santé, Union internationale des télécommunications, Union internationale pour la conservation de la nature et Union interparlementaire.

Remarques: les noms officiels des indicateurs des ODD ont été condensés aux fins de cette représentation, en raison d'un manque de place. Les moyennes mondiales et régionales sont celles indiquées dans l'annexe statistique 2023 du Rapport sur les objectifs de développement durable et dans la base de données des Nations Unies sur les indicateurs mondiaux des ODD, sauf indication contraire. Pour les noms et descriptions complets des indicateurs, voir la liste des indicateurs spécifiques au genre ci-dessous. L'ODD 5 a 14 indicateurs officiels, mais 18 sont inclus dans le graphique car les indicateurs 5.1.1 et 5.5.1 s'accompagnent de plusieurs sous-indicateurs.

5.2.1: la moyenne mondiale est basée sur 157 pays avec une couverture de 90 pour cent de la population, l'Afrique subsaharienne est basée sur 39 pays avec une couverture de 94 pour cent de la population, la région Amérique latine et Caraïbes est basée sur 26 pays avec une couverture de 99 pour cent de la population, l'Océanie (à l'exclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) est basée sur 9 pays avec une couverture de 96 pour cent de la population et l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont basées sur 2 pays avec une couverture de 100 pour cent de la population.

5.3.1: couvre les femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans. L'évaluation des tendances utilise une année de référence de 2002 ou année ultérieure et est calculée selon la méthode de la note technique du tableau de bord des Nations Unies pour 2023. La moyenne mondiale est basée sur 103 pays avec une couverture de 78 pour cent de la population, l'Afrique subsaharienne est basée sur 35 pays avec une couverture de 89 pour cent de la population, la région Afrique du Nord et Asie de l'Ouest est basée sur 7 pays avec une couverture de 56 pour cent de la population, la région Asie centrale et du Sud est basée sur 12 pays avec une couverture de 97 pour cent de la population, la région Amérique latine et Caraïbes est basée sur 16 pays avec une couverture de 58 pour cent de la population, et l'Océanie (à l'exclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) est basée sur 7 pays avec une couverture de 96 pour cent de la population.

5.3.2: la moyenne pour l'Afrique subsaharienne est basée sur 25 pays avec une couverture de 69 pour cent de la population. La moyenne pour l'Afrique du Nord et l'Asie de l'Ouest ne couvre que l'Afrique du Nord (2 pays et une couverture de 65 pour cent de la population). La couverture des données est limitée pour l'Asie de l'Ouest et les autres régions, où la pratique est marginale. L'évaluation des tendances utilise une année de référence de 2001 ou année ultérieure et est calculée selon la méthode de la note technique du tableau de bord des Nations Unies pour 2023.



5.4.1: moyennes simples du ratio femmes-hommes du temps consacré aux soins non rémunérés et au travail domestique pour 93 pays sur la base des dernières données disponibles dans la base de données mondiale sur les indicateurs des ODD (2001 ou version ultérieure). Les données pour l'Inde ont été ajoutées à l'aide du rapport d'enquête sur l'utilisation du temps de 2019 et pour Madagascar à l'aide du rapport sur les soins de l'OIT 2018. Les agrégats régionaux ne sont présentés que si 50 pour cent des pays et/ou 66 pour cent de la population de la région sont couverts. Cet indicateur est applicable dans 167 pays possédant des organes délibérants élus au niveau de l'administration locale.

5.5.1(a): l'évaluation des tendances utilise une année de référence de 2000 ou année ultérieure et est calculée selon la méthode de la note technique du tableau de bord des Nations Unies pour 2023. 5.5.1(b): 141 pays sont couverts. L'évaluation des tendances utilise une année de référence de 2007 ou année ultérieure et est calculée selon la méthode de la note technique du tableau de bord des Nations Unies pour 2023.

5.5.2: L'évaluation des tendances utilise une année de référence de 2000 ou année ultérieure et est calculée selon la méthode de la note technique du tableau de bord des Nations Unies pour 2023. 5.6.1: la moyenne mondiale est basée sur 68 pays avec une couverture de 46 pour cent de la population, l'Afrique subsaharienne est basée sur 37 pays avec une couverture de 96 pour cent de la population, la région Asie centrale et du Sud est basée sur 9 pays avec une couverture de 92 pour cent de la population, la région Asie de l'Est et du Sud-Est est basée sur 5 pays avec une couverture de 8 pour cent de la population, la région Amérique latine et Caraïbes est basée sur 7 pays avec une couverture de 12 pour cent de la population et l'Océanie (à l'exclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) est basée sur 2 pays avec une couverture de 86 pour cent de la population. La moyenne pour l'Afrique du Nord et l'Asie de l'Ouest ne couvre que l'Asie de l'Ouest (3 pays et une couverture de 3 pour cent de la population). La moyenne pour l'Europe et l'Amérique du Nord ne couvre que l'Europe (5 pays et une couverture de 5 pour cent de la population).

5.b.1: L'évaluation des tendances utilise une année de référence de 2013 ou année ultérieure et est calculée selon la méthode de la note technique du tableau de bord des Nations Unies pour 2023. À mesure que les valeurs se rapprochent de 100 pour cent, le taux de croissance devrait se ralentir. Ceci reflète en partie l'effort croissant nécessaire pour étendre la couverture aux populations difficiles à atteindre qui n'ont pas encore été atteintes. Le taux de croissance plus faible à mesure que les régions se rapprochent d'une couverture universelle donne lieu à une évaluation de la tendance à la stagnation dans certaines régions comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande et l'Europe et l'Amérique du Nord.

5.c.1: les données représentent les informations communiquées par les pays entre 2018 et 2021. Pour l'Afrique du Nord et l'Asie de l'Ouest, la moyenne régionale doit être interprétée avec prudence, puisque la couverture concerne moins de 50 pour cent des pays de la région. Il n'existe aucun agrégat régional pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

LISTE D'INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Indicateurs spécifiques au genre (5)

1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)

1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge

1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays

1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)

1.4.2 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Indicateurs spécifiques au genre (2)

2.2.3 Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, selon l'état de la grossesse (pourcentage)

2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Indicateurs spécifiques au genre (6)

3.1.1 Taux de mortalité maternelle

3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

3.3.1 Nombre de nouvelles infections au VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque

3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale

3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge

3.8.1 Couverture des services de santé essentiels

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Indicateurs spécifiques au genre (8)

4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe

4.2.1 Proportion d'enfants de 24 à 59 mois dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe

4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe

4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe

4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés

4.6.1 Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe

4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

4.a.1 Proportion d'établissements scolaires proposant des services de base, par type de service

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Indicateurs spécifiques au genre (14)

5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes

5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge

5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits

5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans

5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge

5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence

5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales

5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction

5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative

5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine

5.a.1 (a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit

5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres

5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Pas d'indicateurs spécifiques au genre

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Pas d'indicateurs spécifiques au genre

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Indicateurs spécifiques au genre (6)

8.3.1 Proportion de l'emploi informel, par secteur et sexe

8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés, par sexe, âge, profession et situation au regard du handicap

8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap

8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge

8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels pour 100000 travailleurs, par sexe et statut au regard de l'immigration

8.8.2 Niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Pas d'indicateurs spécifiques au genre

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Indicateurs spécifiques au genre (2)

10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap

10.3.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Indicateurs spécifiques au genre (3)

11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par âge, sexe et situation au regard du handicap

11.7.1 Part moyenne de la surface bâtie des villes qui est un espace ouvert à usage public pour tous, selon le sexe, l'âge et les personnes handicapées

11.7.2 Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

Pas d'indicateurs spécifiques au genre

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Indicateur spécifique au genre (1)

13.3.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Pas d'indicateurs spécifiques au genre

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Pas d'indicateurs spécifiques au genre

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Indicateurs spécifiques au genre (7)

16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge

16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause

16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation

16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans

16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale

16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population

16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.

Pas d'indicateurs spécifiques au genre

Total

Indicateurs totaux : 231

Indicateurs spécifiques au genre : 52

Note: Le nombre total d'indicateurs figurant dans le cadre mondial d'indicateurs s'élève à 248. Cependant, comme certains indicateurs se répètent sous différentes cibles, le nombre réel d'indicateurs uniques est de 231. Similairement, le nombre total d'indicateurs spécifiques au genre figurant ci-dessus est de 54, mais le nombre total d'indicateurs uniques spécifiques au genre est de 52.



PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE GROS PLAN SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES 2021

Le rapport « Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable: Gros plan sur l'égalité des sexes 2023 » est la toute dernière édition de la série annuelle produite par ONU Femmes et le DESA. Il présente les dernières données probantes en matière d'égalité entre les sexes au travers des 17 ODD, ainsi que les tendances et lacunes persistantes sur le chemin nous rapprochant de 2030. Des revers récents, en particulier pour les femmes et les filles vivant dans des pays fragiles ou touchés par un conflit, et la vulnérabilité croissante causée par les changements climatiques d'origine humaine aggravent les perspectives de faire de l'égalité entre les sexes une réalité d'ici à 2030. Alors qu'il ne nous reste plus que sept ans, il est nécessaire de prendre des mesures supplémentaires pour accélérer considérablement les progrès et tenir les promesses faites aux femmes et aux filles.

Ce rapport appelle à une approche intégrée et holistique pour assurer l'avancée de l'égalité entre les sexes, y compris par le biais d'une meilleure collaboration multipartite et des fonds ciblés et durables pour financer le programme d'égalité entre les sexes. Si l'on n'intensifie pas les efforts et si l'on n'investit pas dès aujourd'hui dans l'égalité entre les sexes, c'est le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 tout entier qui sera en danger.



Département des
affaires économiques
et sociales

220 East 42nd Street
New York, NY 10017, USA
Tél : 646-781-4400
Fax : 646-781-4444

onufemmes.org
facebook.com/onufemmes
twitter.com/onufemmes
youtube.com/unwomen
flickr.com/unwomen

Division de la statistique
Département des affaires
économiques et sociales de l'ONU

unstats.un.org
unstats.un.org/sdgs
twitter.com/UNStats